

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 23 mai 2019

Rapporteur(s)	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Sophie ZECCHINI, Affaires générales – Référente des cadres
Séance du Conseil d'administration	4 juillet 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 21 mars 2019	2
2. Information de l'administrateur provisoire sur la rencontre avec le ministère et le SGPI	2
3. Compte rendu du CHSCT	18
4. Exonérations des frais supplémentaires pour les étudiants extra-communautaires en masters UBFC	27
5. Délégation technique aux agents de cat. A des établissements pour valider les engagements juridiques dans l'outil GFC-Dépenses	30
6. Mise à jour des procédures de remboursement des frais de mission	34
7. Délégation du Conseil d'administration à l'administrateur provisoire	37
8. Résultats des appels à projets 2019 du NCU RITM-BFC.....	38
9. Accord de consortium du PIA NCU RITM-BFC.....	38
10. Accord de consortium du PIA EUR EIPHI-BFC.....	39
11. Co-tutelle UBFC / INRA	39
11.a – Convention portant renouvellement de l'unité de recherche Agroécologie	39
11.b – Convention constitutive de l'unité de recherche Formation et apprentissages professionnelles (FAP)	39
11.c – Convention portant renouvellement de l'unité de recherche CESEAR	39
12. Finale régionale du concours "Chercheurs Entrepreneurs Challenges" en 2019.....	45
13. Présentation APP itinéraire chercheurs entrepreneurs	47

M. Johann.- Bonjour à tous. Je ne sais plus quand on s'est vu pour la dernière fois, ça date ! Je vous propose de présenter une personnalité avant d'oublier : Monsieur Benoît Géniaut, à ma gauche, qui est le représentant de l'UFC.

M. Géniaut.- Cela me permet de vous saluer.
Benoît Géniaut, représentant de l'UFC. Je suis vice-Président en charge des ressources humaines et maître de conférences en Droit privé non loin d'ici, à l'UFR SJEPEG.

M. Johann.- Bienvenue parmi nous.
Pour ne pas perdre trop de temps et aller directement au point d'information qui est le plus copieux, je vous propose de passer au verbatim.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 21 mars 2019

M. Johann.- Est-ce que vous avez des remarques sur le verbatim ?
Vu que c'est du mot à mot, il est difficile de discuter l'interprétation.
Il n'y a pas de remarque particulière ? Tout le monde est pour, personne n'est contre.
Il est donc validé.

2. Information de l'administrateur provisoire sur la rencontre avec le ministère et le SGPI

M. Johann.- On va entrer dans le vif du sujet.
Le point probablement le plus important, sur lequel un administrateur m'avait interrogé il y a peut-être un mois et auquel j'avais bien des difficultés pour répondre, c'est qu'en fait, la réunion n'a pas forcément donné ce à quoi on pouvait s'attendre. Nous avons été reçus le 10 avril environ, en tout cas mi-avril, donc plus d'un mois après avoir envoyé le plan d'action, par le directeur de Cabinet de la Ministre, Philippe Baptiste, accompagné d'Anne-Sophie Barthez qui, au Cabinet, suit les universités. Ceux qui en ont un peu l'habitude connaissent bien Anne-Sophie. Pour le SGPI, Laurent Buisson était présent et, pour l'ANR, Farid Ouabdesselam. Comme je me trompe souvent dans son nom, je dirai « Farid ». Je le connais depuis un million d'années et je me trompe dans son nom depuis que je le connais. Je le connais parce qu'il était président de Grenoble lorsque j'étais président. Si Farid était présent, c'est parce qu'il est dans le pôle d'excellence et qu'il est invité pendant les jurys. Il n'a aucune voix, il est là pour écouter. L'ANR s'occupe en effet un peu de logistique, ce n'est pas du tout un décideur. Par contre, pour nous, il est souvent une ressource intéressante parce qu'il nous permet de décrypter ce que le jury pense. On est d'ailleurs allé le revoir récemment pour rediscuter afin qu'il n'y ait pas de confusion sur l'interprétation que l'on peut faire de ce que peut attendre de nous un jury international. C'est tout.

Nous, nous avons notre délégation, les présidents et moi. Le rendez-vous a duré longtemps, un peu plus de deux heures. C'était bienveillant. C'était une interrogation ; je vous le dis parce que ce n'était pas forcément évident.

On a reçu un courrier, il y a quatre mois, qui était assez directif, avec un challenge assez redoutable, qui nous demandait tout de même de faire un plan d'action en quatre mois, de tout voter avec tous les soutiens nécessaires. Ce qui veut dire, en gros, que c'est un plan d'action qui a été écrit en deux mois et, le temps de passer dans toutes les instances, le délai était très court. La question étant de présenter le plan d'action pour avoir les réponses.

En fait, ce qui s'est passé, c'est que cela a été assez technique, plus que je ne l'imaginai dans le sens où les questions ont beaucoup été sur le détail du plan d'action et

jusqu'où on va. C'est-à-dire que le sujet n'était pas de nous dire : « oui ou non, on vous laisse continuer », cela n'a pas été en ces termes. La philosophie générale actuelle, que je saisis du ministère, du Cabinet, sachant que ce que je vous dis, c'est autant parce que je suis conseiller au ministère que comme administrateur provisoire, il y a donc toujours une part qui n'est jamais complètement évidente puisque c'est ce que je sais aussi par ailleurs, c'est que pour ne pas faire perdre de temps aux uns et aux autres, des équipes qui ne passeraient pas ne seraient pas envoyées au jury international. Cela nous a d'ailleurs été dit à ce moment-là. S'ils sont sûrs que cela ne passe pas, ils nous arrêtent avant.

C'est une philosophie générale qui s'applique à nous. Là où je nuance, c'est en disant qu'on voit bien qu'on est vraiment, là, dans la perspective d'un passage devant le jury. Après, ce n'est qu'un sentiment. Je n'ai pas eu le sentiment qu'on était en train de nous dire oui ou non au plan d'action, j'ai surtout eu l'impression qu'ils jugeaient si nous étions en capacité de passer dans le prochain jury, comme ils le jugeraient pour n'importe qui.

Il y en a un paquet qui sont en train de plancher comme nous. Je pense que c'est le cas pour Montpellier, pour Lyon, etc. Il y a donc d'autres sites et, la philosophie du Cabinet, pour ne pas faire perdre de temps, est de dire : « on pense que vous passerez ou on vous arrête ». C'est donc un peu une nuance et ce n'est pas oui ou non sur le plan d'action.

Ce qu'ils nous ont dit, c'est qu'ils voulaient nous revoir dans deux mois. C'était fin juin mais je n'ai pas encore le courrier officiel. Nous devrions l'avoir ces jours-ci. J'imagine donc que ce sera dans les deux mois à partir du courrier.

Ce qui est sûr, c'est que, avant l'été, on va nous demander de représenter des précisions sur le plan d'action. Le Cabinet et le SGPI ne remettent pas en question le plan d'action, ils estiment qu'il faut le préciser davantage pour pouvoir nous donner un feu vert. On n'a donc pas eu de réponse, en disant qu'aujourd'hui, ils attendent de nous un peu plus que ce que nous avons écrit sur certains points. Cela ne remet rien en cause.

Pour notre sujet favori - je dis cela car c'est celui qui me pourrit la vie depuis que je suis là, qui est les statuts -, il n'y a pas eu un mot sur les statuts. La question n'est pas là, ce n'est même pas le sujet. Je le dis tout de suite parce que je vois déjà que les uns et les autres vont me parler de la commission des statuts, etc. On n'en est pas là du tout, ce n'est pas du tout la question. La question, c'est, en gros : « vous avez annoncé une université fédérale. Dans les éléments que vous nous donnez, on veut en savoir plus ». Une université fédérale, c'est une université, c'est fédéral. Dedans, il va falloir préciser.

Ce que je pense aussi, c'est que nous avons beaucoup parlé de nos statuts et c'est vrai que le cœur de ce qu'on va nous demander, c'est autre chose, c'est - je traduis les discussions - : « vous pilotez la recherche, UBFC pilote la recherche, c'est une décision qui est prise, inscrite dans les statuts, derrière, qu'est-ce que cela veut dire ? Comment vous appliquez cela dans le fonctionnement ? Comment l'ensemble du dispositif travaille sachant que les décisions sur le pilotage de la recherche se prennent au niveau d'UBFC ? Il s'agit donc de préciser davantage ce que veut dire « piloter la recherche ».

On a dit qu'on allait définir les profils de recherche. Ce n'est pas une ligne dans le truc, on va nous en demander plus. Actuellement, lorsqu'on travaille entre nous, en conseil des membres, donc mon bureau puisque c'est cela à peu de chose près, j'élargis avec des VP référents qui donnent un coup de main. Quand je dis qu'on élargit et qu'on travaille là-dessus, on travaille sur la manière dont on peut expérimenter dès cette année des profilages de poste et les généraliser l'an prochain. Mais là, il va falloir le dire et cela dans un mois ; donc dire, en pratique, ce que c'est. Il s'agit donc de ce type de précisions.

À un moment donné, nous avons fait référence au modèle de Cambridge ; ils nous demandent de pousser jusqu'au bout notre référence : « vous savez ce qu'est Cambridge, dites-nous comment vous êtes positionnés par rapport au modèle de Cambridge. ». Quand on sait que, dans le jury, il y a le vice-président recherche de Cambridge, on peut se dire qu'ils doivent à peu près connaître !

C'est donc ce type de questions, à savoir : « c'est une université de recherche, assumée, fédérale, prouvez-nous que c'est une université ». C'est-à-dire que, dans le plan d'action, beaucoup de choses sont écrites et, là, le Cabinet va plus loin. Le Cabinet va dire qu'aujourd'hui, avec ce que nous avons écrit, il n'est pas sûr que le jury s'en satisfasse. Il veut que nous soyons plus précis sur les procédures, sur qui décide ; si on décide au niveau d'UBFC, comment cela fonctionne ? Parce qu'on est tout de même sept membres, donc comment cela marche pour ne pas avoir de blocages, ni par des institutions, ni par des personnes, ni par quoi que ce soit. Ce sont là les questions de base.

Cela paraît du bon sens lorsqu'on regarde, comme cela. Sauf que là, on va nous demander d'être précis dans nos réponses d'ici là. Je viens de citer des choses qui ont été dites, mais c'est un tas de choses où on va nous demander d'être beaucoup plus précis dans l'écriture. On va nous demander de préciser vraiment le mode de fonctionnement d'une université : « qui travaille pour UBFC ? » Par ailleurs, on dit qu'on détache ou qu'on ne détache pas, peu importe, à un moment donné, il faut qu'on dise qu'on est une université. On a quelque chose à faire, cela fonctionne avec les établissements, on détache ou pas, peu importe mais, à un moment donné, il faut que l'on puisse dire comment va fonctionner la machine. Il ne suffit pas de dire « je vais demander aux chefs d'établissement de me renforcer ». Là, il va falloir être précis, même sur la manière dont les établissements qui gardent leur personnalité morale vont assumer leur charge au sein d'UBFC. Si on veut afficher que c'est une université de plein exercice, c'est une université qui a du pouvoir, qui décide, dont on peut afficher que des gens travaillent pour nous, il va falloir faire plus que de le dire. Il va falloir écrire cela. On a donc prévu de travailler là-dessus, sachant qu'on attend toujours le courrier. J'ai relancé le Cabinet, il arrive.

En fait, on va nous écrire cela pour nous demander de préciser. À ce moment-là, avant l'été, on revoit les mêmes, à mon avis, le Cabinet et le SGPI, et ils s'engagent à nous donner une réponse définitive avant l'été.

Mon sentiment, c'est que nous avons répondu avec le plan d'action mais qu'ils en veulent plus dans leur philosophie générale. Aujourd'hui, pour qu'ils nous disent si nous passerons le jury, il leur en faut plus. C'est-à-dire que ce que nous avons écrit est bien, mais ce n'est pas assez. Pour eux, si on donnait cela au jury aujourd'hui, ils ne sont pas sûrs que cela suffise. Il faut être plus précis, il faut afficher davantage de choses, peut-être des garanties, je n'en sais rien. Je résume.

Cela paraît technique, mais cela a été 9/10^{ème} de la conversation. Ça a tourné autour de cela et puis vraiment de l'université de recherche. Le jury est séduit par l'idée et, à un moment donné, on en veut plus, il en faut plus. Ils veulent en savoir plus que ce que nous avons écrit jusqu'à présent, même si je pense qu'il y a beaucoup de choses dans le plan d'action, qui peut être noyées dans un ensemble de choses. C'est-à-dire qu'ils pensent qu'il y a des choses dans le plan d'action mais qu'il faut qu'on les fasse ressortir davantage.

On a décidé de gérer les crédits de recherche. C'est une ligne lambda dedans mais, la réalité, c'est que ce n'est pas lambda du tout. Quand vous dites « je gère les crédits de recherche », c'est énorme. Actuellement, par exemple, on travaille sur une grille d'expertise pour la répartition des crédits pour l'an prochain. Je pense que le travail que nous sommes en train de faire, que nous avons débuté il y a un mois ou un mois et demi avec les VP recherche, on va devoir le dire tout de suite en disant qu'on est dessus. Parce qu'aujourd'hui, on m'interroge : « c'est quoi, pour vous ? Les crédits sont où ? Qui fait quoi ? ». On est en train de le faire ; il va falloir le dire, donner la procédure et l'écrire, etc.

Je vous donne un exemple : « Si vous tirez vers la recherche, qu'est-ce que cela veut dire ? » « Vous » ne voulant pas dire l'administrateur provisoire ou le président, c'est UBFC, donc la communauté. C'est : « vous décidez au niveau d'UBFC ; comment ça marche derrière ? »

Il y a tout de même des engagements pris dans le plan d'action qui sont très forts. Si vous relisez au vu des précisions qu'on nous demande, vous verrez qu'il y a des choses

qui sont écrites, des choses fortes, des choses où on va nous demander d'être beaucoup plus clair, d'écrire des procédures et si on sait à quoi on pense, il faut le dire.

Voilà où nous en sommes. Ce n'est pas tout à fait le timing qu'on imaginait parce qu'on s'imaginait une réponse dans la foulée, au mois de mars, et nous avons attendu un mois pour avoir un rendez-vous. Après, on attend à nouveau, etc. Mais ce qui est sûr, c'est qu'à la fin de l'été, tout sera réglé. La seule chose que je peux dire, c'est que ce qu'on nous demande, on le demande à tout le monde. Je vous le garantis puisque je suis conseiller sur d'autres sites et je sais que c'est la philosophie du Cabinet. La philosophie est la suivante : ce n'est pas la peine de faire perdre du temps à tout le monde, c'est : « vous êtes dans les clous ou ce n'est pas la peine d'aller plus loin ». C'est vrai pour tous. Et nous sommes confrontés aux mêmes questions que ceux qui sont actuellement en train de réfléchir sur les différents modes de gouvernance, tous ceux qui s'approprient l'ordonnance concernant les établissements expérimentaux, etc.

Un établissement expérimental, ce n'est pas ce que nous faisons. Dans un établissement expérimental, vous pouvez avoir une ou plusieurs universités, s'il y en a plusieurs, elles doivent fusionner, s'il n'y en a qu'une, il n'y en a qu'une, souvent avec des écoles et ils seront confrontés à des problèmes de gouvernance, tout comme nous y sommes confrontés. Vous décidez que cela suit, quoi qu'il arrive, avec des établissements qui gardent leur personnalité morale. Par exemple, sachant que je connais bien le sujet, Nantes où vous avez l'université de Nantes, Centrale Nantes, etc. La question, puisque vous avez un pouvoir de décision qui est clair et net au niveau de l'université, c'est : comment cela fonctionne ? Vous décidez, mais comment on est sûr que, derrière, ça marche ? Qu'est-ce qui se passe s'il y a un blocage ?

Il y a donc des choses comme cela, des questions naturelles, qui sont probablement partagées sur toute la France. J'ai cité Nantes parce que je connais, mais vous pouvez faire un tour d'horizon en France de tous les gens qui sont en train de se structurer, ils se posent des questions identiques. Il y a une décision et, ensuite, c'est : comment fait-on en sorte qu'elle soit appliquée ? Sinon, ce n'est pas une université. Si vous décidez que, finalement, vous n'arrivez pas à appliquer, ce n'est pas une université.

Nous sommes donc confrontés à ce type de questions. Nous avons prévu de faire un séminaire, la semaine prochaine ou la semaine suivante. Ce sera donc un peu chargé au mois de juin. Ceci pour pouvoir rendre une copie fin juin / début juillet. On n'imagine pas qu'il puisse y avoir une décision fin juillet, ce sera au plus tard début juillet / mi-juillet. Ce n'est pas encore discuté, il faudra voir définitivement, mais on ne va pas nous mettre un ultimatum le 30 juin. Cela vous donne tout de même une idée de l'ampleur du travail.

Entre-temps, puisque nous n'avons pas attendu, nous sommes allés discuter avec Farid sur ce qu'il pensait des attendus du jury par rapport à ce qu'il connaît de notre dossier, ce qu'il connaît du jury, la manière de raisonner du jury, les personnalités, donc échanger avec lui pour nous conseiller. Il me dit bien qu'il n'a aucun pouvoir de conseil. Il nous dit ce qu'il pense, mais il n'a pas d'autorité pour nous conseiller, il n'en a pas le droit. Ce n'est pas à l'ANR de nous conseiller. Il peut juste nous dire comment réagit le jury, qui c'est et les questions qu'il a l'habitude de poser. C'est de cette façon que nous essayons de voir quel est le niveau auquel il faut répondre pour être convainçants. Là, le but est d'être convainçant, c'est de présenter le truc au mois de juillet et qu'on nous dise que vu ce que nous montrons, ils pensent qu'on arrivera à convaincre le jury à l'automne 2020. C'est exactement cela.

On n'est donc plus dans le « stop ou encore » du mois de mars. Maintenant, on est sur le jury. C'est : « vous êtes ou non capable de passer le jury l'an prochain ». On n'est plus en train de juger notre capacité à rebondir ou à réagir, ou à tester pour voir si on est décidé ou non à y aller. Maintenant, c'est le stade suivant, c'est : « vous êtes devant le jury, est-ce que vous passez ? Oui ou non ». Il s'agit de savoir si ce que nous disons est convainçant ou non.

Je fais le tour de la salle, mais il n'y a que ma parole. Je pense que j'ai détaillé assez longuement. Je veux juste ajouter que c'était tout de même un entretien très positif. Je n'étais pas au précédent, mais cela n'a pas toujours été aussi tranquille. C'était tout de même très précis et on était vraiment dans un plan de travail. D'ailleurs, heureusement qu'on avait bien potassé avant, parce que pour certaines questions, il valait mieux les avoir regardées auparavant. Quand on rentre dans le détail du détail sur comment vous faites, quelle procédure, ce que veulent dire les crédits pour nous, il vaut mieux être prêt.

On attend donc le courrier ces jours-ci. Je vous ai dit ce que nous comptons faire, pour une présentation début juillet.

Vous voyez qu'il était difficile de vous décrire cela puisque, n'ayant pas le courrier, je ne peux pas vous en dire plus. Par contre, il n'y aura aucune surprise sur ce qu'on va nous écrire, ce sera de préciser et, surtout : « ok, l'université fédérale de recherche, on l'a bien entendue, mais c'est une université, prouvez-le ». C'est l'essentiel. Quand j'ai dit cela, j'ai l'ampleur du travail puisque c'est un modèle qui n'existe pas. Ce n'est pas un modèle classique, vous le savez tous. Les gens qui sont ici ou qui étaient là avant savent que l'université telle qu'on la propose est un modèle dont on n'a aucune copie en France. Vous avez des fusions, vous avez des Comue molles, voire très molles, des Comue qui volent en éclats, tout ce que vous voulez. Mais un modèle comme le nôtre, qui assume une université fédérale, cela n'existe pas. Sinon, on copierait, on s'en inspirerait et ce serait plus facile. Mais il n'existe pas. Il y a donc quasiment des choses à inventer dans un modèle franco-français parce que je pense qu'on ne peut pas faire un modèle comme il existe ailleurs. On a beau dire que Cambridge est un modèle, ce sera forcément une copie de ce qui existe à l'extérieur, mais aucun modèle n'est totalement exportable.

Cela vous montre à peu près l'ampleur du travail qui est le nôtre, c'est-à-dire que je pense qu'il y a beaucoup de choses que nous faisons. Etant là depuis quelques mois et ayant vu ce qu'il y a à la Comue, je peux dire qu'il y a tout de même des choses. Ici, quand on dit qu'on fait le doctorat, on ne rigole pas. Le doctorat est construit à UBFC, ce n'est personne d'autre. Dans d'autres endroits, on peut vous dire que le doctorat appartient à la Comue, mais... ici, ils sont là. C'est pas mal !

Lorsqu'on regardera l'ensemble des masters et doctorats, ici, c'est plus de 2 000 personnes. UBFC, ce n'est pas zéro étudiant. Cela pourrait être le cas. Cela pourrait être une espèce de coopération. Non, ce n'est pas cela, ce n'est pas une petite structure. C'est donc déjà quelque chose qui force le respect car il n'y en a pas autant que cela. Vous pouvez faire un *benchmark*, vous verrez qu'il n'y en a pas autant que cela. Il y a beaucoup de choses, on monte encore en puissance sur plein de choses, mais il faut aller plus loin. C'est le *challenge* que nous avons actuellement, sur lequel tout le monde travaille et tout le monde est d'accord.

J'attends vos réactions.

M. Piat.- J'ai juste une remarque. On dit que notre modèle est unique. Je ne sais pas exactement ce que cela recouvre, mais il y a aussi l'université fédérale de Toulouse dans laquelle il y a 31 établissements, 143 laboratoires, 17 000 personnes, 100 000 étudiants.

M. Johann.- Est-ce que l'université fédérale de Toulouse est une université ? Qu'est-ce que c'est ?

M. Piat.- Je n'en sais rien. Ils revendiquent le terme d'université fédérale.

M. Johann.- Attention, on revendique tous ce terme. Nous, nous sommes l'université de Bourgogne Franche-Comté. On n'a pas passé le jury qu'on le revendique aussi ; le jury ne nous a pas dit qu'il était d'accord. Toutes les Comue revendiquent cela. Je connais aussi l'université de Lille Nord Europe, par exemple, une université I-Site.

M. Piat.- C'est une fusion.

M. Johann.- Non, l'université qui porte l'I-Site. Je ne vous parle pas de la Comue, ils sont en train de la liquider. Je vous parle de l'université Lille Nord Europe qui a fait l'I-Site. J'étais Recteur. À Lille, il y a eu la fusion, avec Centrale, Sciences-Po, etc., donc pareil que nous. Mais ils ne sont pas université fédérale. Je crois qu'ils vont faire une Comue expérimentale, mais je ne sais plus ce qu'ils ont mis dans la balance avec le jury parce que cela fait un an et demi que je ne suis plus. Mais tous ceux qui, de près ou de loin, ont affiché une association, un regroupement, parlent d'université. On ne va pas l'appeler autrement.

D'ailleurs, ici, la première chose que je vous ai dite, c'est de prendre l'habitude de l'appeler Université Bourgogne Franche-Comté. Parce que si vous dites « la Comue », c'est une Comue. Dans les Comue, il y a de tout, il y a du mou et, ici, ce n'est pas une Comue molle. Je vous ai donc dit de prendre l'habitude de l'appeler « université de Bourgogne Franche-Comté. Il faut ancrer cela dans le paysage.

Je regarderai, mais je doute que Toulouse, avec plus de 30 établissements, ce soit l'université fédérale à laquelle je pense et le jury pense. Mais ce serait une bonne nouvelle. Avec 30 membres, ce serait beau, ce serait innovant.

Mme Legard.- J'ai une question à poser. Est-ce que l'on peut mettre en relation toutes ces demandes qui nous sont faites par le ministère avec les débats qu'il a pu y avoir il y a quelques mois autour des questions de gouvernance d'UBFC, en particulier du conflit de légitimité ? D'une certaine façon, est-ce que ce ne sont pas ces questions-là qui étaient posées ?

M. Johann.- Non, pas du tout, mais je peux me tromper. Je vous donne mon sentiment et, après, on peut me croire ou ne pas me croire. Je vous donne mon sentiment, je ne jure pas à 100 % que j'ai raison, que j'interprète bien, etc., mais on était au-delà de cela. Je vous dis que les statuts, on n'en a même pas parlé, ce n'était même pas la question. La question est plus large que cela. C'est lié parce qu'il y a eu une crise de gouvernance. Vous avez donc un exemple concret de ce que peut être une crise de gouvernance, mais les discussions étaient bien au-delà de cela.

Mme Legard.- Les processus de décision qui seront propres à une université étaient tout de même justement interrogés lors de cette crise. Il me semble que si on prend un peu de hauteur par rapport à tout ce qui a pu se passer, on peut tout de même s'interroger pour savoir si, finalement, quelque part, on n'a pas mis le doigt sur une complexité qui était effectivement posée à notre modèle et qu'autour de cette question de la légitimité, il y avait ce modèle d'université. C'est-à-dire comment cet ensemble fédéral fonctionne ensemble dans le cadre de cette université sachant, d'une certaine façon, que c'est une université qui doit nécessairement, à un moment ou à un autre, « échapper » en partie à chaque partie de la partie fédérale et constituer quelque chose dans un ensemble homogène ? Mais c'est compliqué !

M. Johann.- Je comprends bien la question. Forcément, au regard de ce qui a été vécu ici, on a un prisme particulier. On sait ce qui peut fonctionner ou pas. Il y a donc en effet forcément ce regard, mais quand ils nous interrogent, ce n'est pas ce qu'ils ont en tête. Quand ils nous interrogent, c'est tout simplement, ici comme partout en France, comment on dirige.

La question n'est pas de dire qu'il y a la Comue d'un côté et les membres de l'autre parce qu'on part du principe – et c'est ce qu'on a présenté dans le plan d'action – que la Comue, c'est l'ensemble. Il faut faire en sorte que ce soit un bloc indivisible. Ce n'est pas les membres d'un côté et la Comue de l'autre, mais la Comue, ce sont les membres. Ce n'est donc pas l'affaire des uns et des autres, c'est une affaire globale, c'est un monolithe.

Quand je dis « la Comue décide », je ne me dis pas que c'est la Comue qui décide et qui fait valider par les membres. Il suffit de dire « la Comue », pour savoir que c'est le président et les membres qui décident.

Je vais réfléchir à la façon de préciser ma pensée, mais on part du principe que la décision, quoi qu'il arrive, est une décision de l'ensemble. On n'imagine pas qu'il puisse y avoir autre chose. Même là, la question se pose après, c'est : « vous avez décidé et il n'y a pas de problème entre le président et les membres », c'est : « vous avez décidé, donc derrière, comment ça marche ? ». Vous voyez ce que je veux dire ? C'est un peu différent.

M. Trichard-Comparot. - Je vais essayer d'illustrer les propos de l'administrateur provisoire suite à ce qui m'a été rapporté de la réunion par le Président Bonnin.

Prenez l'exemple des crédits récurrents de la recherche qui sont, là aussi, prévus dans le plan d'action, qui étaient déjà prévus. Là-dessus, le ministère ne va évidemment pas dire que c'est mal. C'est évidemment très bien. La question, c'est qu'à partir du moment où le modèle qu'on a choisi est une université fédérale où chaque personne garde sa personne morale, que ce soit pour l'aspect central ou pour les établissements membres, vous devez avoir la certitude que l'échelon fédéral a la garantie de ce budget récurrent et qu'aucun membre, alors que la décision est prise, ne peut dire que, finalement, il ne donnera pas cet argent.

C'est là-dessus où on nous « matche », ainsi que sur un certain nombre de questions qui sont liées au plan d'action. On nous dit que cela convient bien mais on nous demande de démontrer que cela ne puisse pas ne pas se produire. C'est là où les équipes continuent à travailler pour pouvoir montrer comment cela ne pourra pas se produire avec deux aspects de personne morale. Je vais donner un exemple qui me passe par la tête. Vous avez deux personnes morales, en bon juriste que je suis, la seule question qui se pose, c'est que le seul moyen de contraindre des gens d'exécuter une chose, c'est la convention. La question qui suit, c'est sur la durée de la convention que vous mettez en place. Si vous mettez les crédits récurrents, cela veut dire que vous vous engagez à mettre une somme, mais si vous vous engagez tous les ans à mettre une somme, cela ne donne pas de visibilité à l'échelon fédéral.

Par contre, si vous dites que vous le faites pour une durée, la question est de savoir si c'est la durée d'un contrat, si c'est 3 ans, si c'est 10 ans. Ce sont des choses qui doivent être arbitrées entre les chefs d'établissement, comme la solution en elle-même.

Du coup, si vous mettez une convention, il faut mettre des contraintes parce que si vous ne mettez pas de contraintes, comment forcez-vous l'exécution ?

Il y a forcément des solutions, elles existent sur le plan juridique. Il faut qu'avec les services juridiques des différents établissements – et c'est là où les directeurs généraux des services seront évidemment essentiels et au cœur de l'action, ainsi qu'avec les chefs d'établissement –, des solutions puissent être trouvées pour qu'on puisse arriver jusqu'à ce grain.

Il était évident que si le ministère nous avait déjà dit que le plan d'action ne servait à rien parce qu'il était nul, il ne servirait à rien d'aller jusque-là.

M. Johann. - Oui, ils sont au-delà. Là où je nuance – pas ce que dit Sylvain –, c'est en disant qu'ils ne se posent pas la question du président et des présidents entre eux. Ce n'est pas cela la question. La question, c'est : « on décide ».

Mais la question va bien au-delà. Là, ce n'était qu'un aspect qui a été dit, mais cela va même sur les procédures, sur les personnels. Les personnels doivent travailler, on ne peut pas faire grossir la structure. Elle le peut peut-être, mais en restant à une taille raisonnable. Ce qui veut dire qu'on travaille comment ? Cela ne peut pas être juste au bon vouloir. À un moment donné, il faut qu'on explique comment ça marche et ce n'est pas forcément de la mise à disposition. Peu importe, je n'en sais rien, je ne sais pas quel est le modèle. Moi, j'ai tendance à dire que l'université, c'est tout le monde. Pour moi, peu

importe, disposition ou pas, ce n'est pas mon souci, il faut que ce soit fait, c'est ce qui m'intéresse. Il faut que ce soit fait, je me moque du reste. C'est ce que je fais actuellement. Parfois, c'est dur et on en parlera peut-être tout à l'heure. Quand il faut soutenir la Comue, je me retourne vers les établissements en leur disant de se débrouiller pour m'apporter le soutien dont j'ai besoin. Là, je ne me pose pas la question de savoir si c'est à moi, pas à moi, à l'UFC ou à l'uB, ce sont les établissements, l'ensemble, les sept, c'est la Comue. Ils sont à disposition pour résoudre ce problème. Si j'ai un problème numérique, il faut le résoudre, idem si j'ai un problème de fluidité sur les finances. En pratique, c'est cela, mais il faut que cela marche à coup sûr. Et je pense que cela ne peut pas être juste au bon vouloir. C'est pour cela que je reviens sur la question que vous aimez tant, qui est celle des statuts. Depuis le début, je m'évertue à dire que c'est essentiel et, depuis le début, on me dit qu'on s'en fout...

M. Chaillet.- Arrête de nous resservir les statuts, il fallait juste ne pas le mettre si cela ne servait à rien.

M. Johann.- Non, je vais t'expliquer. Quand Anne-Sophie Barthez nous dit : « ok pour la Comue expérimentale », c'est parce qu'on doit écrire tout cela noir sur blanc dans ses statuts. Il va falloir que les statuts écrivent noir sur blanc ce qui doit absolument donner des garanties de fonctionnement.

C'est promis, je ne vous en parlerai plus. Si Nicolas ne veut plus que je vous en parle, je ne vous en parlerai plus.

M. Chaillet.- C'est juste que ce n'est pas cohérent.

M. Johann.- Écoute, je suis juste conseiller au ministère, j'entends donc ce qui se dit ailleurs et je peux te garantir que quand il y a des choses qui ne sont pas écrites dans les statuts... On demande que ce soit écrit. Je ne vous parle pas du vote, je vous parle d'écrire dans le préambule l'ambition, tout cela doit être écrit.

Mme Legard.- C'est exactement ce qu'on vous proposait.

M. Chaillet.- Evidemment !

M. Johann.- Ne dites donc pas : « les statuts, on s'en fout » puisque, depuis le début, je vous dis que c'est pour cela qu'on en parle. C'est tout, mais ce n'est pas grave. De toute façon, le jour où on les fera, vous les verrez. Mais on n'en est pas là. On ne parle pas de détails, de technique de vote, etc. Je vous parle de préambule, de politique, d'ambition, de ce qui doit être écrit et acté dedans, c'est tout. Après, vous en faites ce que vous voulez, peu importe, cela ne me gêne pas.

Il y a un verbatim, je suis content !

M. Chaillet.- Je dis juste une chose et nous n'en parlerons plus parce que cette affaire me fatigue. Il est strictement incohérent de dire que vous n'avez pas parlé des statuts. Il est évident que vous n'alliez pas en parler, ce n'est pas le sujet. Les statuts, c'est l'objet qui porte l'ambition. À un moment donné, il faut donc faire les statuts. Je dis juste qu'on ne peut pas avoir un discours consistant à dire que les statuts, personne n'en a parlé, que ce n'était pas important, et avoir mis cela comme pierre d'achoppement, ce qui a posé des problèmes pour les votes dans les conseils. C'est tout. C'est tout simple, c'est basique, mais on n'en parle plus.

M. Johann.- D'accord, très bien.

Mme Benoist.- Je voudrais faire une remarque sur le rôle du conseil d'administration. Il me semble que le jour du rendez-vous au ministère était justement le jour où était prévu un conseil d'administration. J'aurais trouvé élégant que nous soyons informés du motif de l'annulation du CA. Nous avons nous-mêmes travaillé au plan d'action, nous avons été consultés, il aurait donc été poli, pour le moins, que nous sachions que ce rendez-vous avait lieu ce jour-là.

Par ailleurs, d'après ce que je comprends du calendrier prévisible jusqu'aux vacances, nous ne pourrons finalement pas voir le texte final.

M. Johann.- Non. J'ai demandé au Cabinet, au vu des délais, s'ils nous demandaient de le passer en conseil. Ils m'ont dit que non.

Mme Benoist.- Je trouve cela choquant, de la part du ministère, de passer outre l'avis du CA.

M. Johann.- Non. Le ministère nous demande de préciser un plan d'action que nous avons voté, il ne nous demande pas de refaire un plan d'action, il ne nous demande pas de faire autre chose. Il nous demande simplement, dans ce que nous écrivons, d'être plus précis.

On ne va rien engager dans ce que nous allons présenter là. Ils veulent juger de notre capacité à pouvoir répondre. Je ne suis donc pas en train d'engager le conseil d'administration ou UBFC.

Mme Benoist.- Il est dommage que le ministère ne le prévoie pas. On vous fait donc confiance afin qu'il n'y ait pas de changement à 180 ° sur ce qui a été décidé dans le plan d'action mais, pour information, j'aimerais bien avoir, même si c'est à posteriori, le document afin de savoir sur quoi les établissements sont engagés. Nous sommes des représentants du personnel et, comme vous l'avez dit tout à l'heure, la Comue, c'est nous tous. En tant que petit bout de la Comue, j'aimerais bien savoir ce qu'on a écrit.

M. Johann.- Oui, bien sûr. Je vous informe de tout. Il y a peut-être encore un CA...

Mme Benoist.- C'est le 4 juillet, cela risque donc d'être trop juste.

M. Johann.- Il n'y aura pas de vote car ce n'est pas un engagement qu'on nous demande, c'est simplement d'être précis concernant ce que nous avons écrit car si, demain, on écrivait juste cela au jury, cela ne suffirait pas.

Ce n'est donc pas comme si je disais que j'inventais une fusion d'un seul coup. Je n'engage rien et, de toute façon, le jour où on fera un statut, vous serez consultés, on fera une commission comme prévu. Tous nos engagements pris sont tenus ; on fera tout. Il n'y a rien qui pourrait engager la Comue qui ne sera pas, à un moment, voté ici. Mais ils veulent juste être convaincus que ce que nous avons écrit n'est pas une vague interprétation au vu de ce qu'ils pensent. Ils nous disent ce que le jury jugera et ce que nous leur disons actuellement n'est pas suffisant. C'est donc le plan d'action, mais avec un focus sur des questions particulières. Si c'était un engagement fort, cela passerait en conseil. Tout engagement qui nous engagerait vraiment tous, là, tout de suite, passerait évidemment en conseil. Il s'agit juste d'une précision.

Oui ?

M. Schauss.- Comment interprétez-vous la réaction du ministère au-delà de l'aspect factuel que vous avez développé ? Pourquoi cette réaction du ministère ?

M. Johann.- En toute franchise, je ne m'attendais pas à ce qu'ils nous répondent « oui ». Je pensais qu'ils allaient nous dire : « ok, mais on se revoit, on fait un jalon dans trois ou quatre mois ».

Pour moi, c'est naturel. Si j'avais été à leur place, j'aurais fait pareil. Là, avec deux mois, ils sont un peu durs ! Imaginez que nous nous en sortions, j'ai l'impression qu'ils vont nous tenir en haleine tout le temps. Ils vont nous mettre des jalons.

M. Schauss.- Ils nous mettent la pression.

M. Johann.- Oui, mais ils la mettront partout en France. Quand vous voyez que ça marche, vous dites aux gens d'y aller, vous n'attendez pas le dernier moment. Il ne faudrait pas que nous soyons ridicules devant le jury.

Le jury a des questions-types. Imaginez que nous ne soyons pas en capacité d'y répondre. Le ministère étant notre tutelle, c'est de leur responsabilité de nous préparer. Ils vont donc mettre la pression et ils ont raison. Je ferais pareil, je le fais d'ailleurs dans d'autres situations, c'est normal.

La marche est haute parce qu'il faut répondre tout de suite à certaines choses alors qu'on pensait qu'on allait peut-être pouvoir souffler un peu, se stabiliser, s'organiser, etc., et là, il va falloir remettre un coup de collier. Mais cela veut dire qu'ils croient en nous, sinon ils nous auraient arrêtés et on n'en parlerait plus. Ce serait facile de nous arrêter... Non, ce n'est pas facile. Il n'est jamais facile d'arrêter un projet, mais on aurait pu nous dire que c'était complètement insuffisant, que nous étions à côté de la plaque, etc. Cela aurait pu être le cas, mais non, on entend que ce n'est pas mal, que nous sommes mobilisés, etc., mais il en faut plus.

On parle tout le temps de Cambridge. Ok, c'est fédéral. Ils savent ce qu'est Cambridge, ils vont donc nous demander ce que nous sommes par rapport à Cambridge et nous devons argumenter. D'accord, nous ne sommes peut-être pas Cambridge, mais comment comptons-nous fonctionner ? On va dire qu'on est fédéral, la façon dont on compte fonctionner, dont nous allons piloter, etc. Ce qui veut dire que l'on croit en nous, que c'est sérieux et qu'on ne nous fera pas de cadeau. Si c'est moyen, on nous dira que c'est moyen, ce qui est normal. On nous demande donc de préciser, ce qui ne me choque pas.

La seule chose qui m'a surpris, c'est qu'on nous demande un délai court. Je vous le dis entre nous, mais je m'attendais à un jalon, sachant qu'on ne me l'avait pas dit avant.

Mme Privé.- Vous parlez de délai court, Monsieur Johann. J'ai une petite question sur une inquiétude. Il n'y a pas de vice-président ou de gouvernance pour l'instant à UBFC, ce sont donc les vice-présidents des établissements membres pour l'instant. Mais est-ce que les délais ne vont pas être très compliqués à tenir et est-ce que cela va tenir sur un plus long terme, c'est-à-dire après le prochain jalon au vu de la gouvernance actuelle d'UBFC ?

M. Johann.- Pour la gouvernance, c'est simple, ce n'est pas moi qui ai démissionné, je fais donc avec les moyens du bord. Au début, je pensais trouver facilement une équipe. Au bout de 15 jours, j'ai compris que je ne trouverais pas du tout. Au début, je pensais ne pas avoir trop de difficultés à trouver. On a testé trois personnes à la recherche, elles ne sont même pas arrivées jusqu'à moi, personne !

Pour la présidence du conseil académique, je n'ai pas la main. Vous savez combien j'ai de candidats ? Zéro.

Je n'ai plus de DGS.

Aujourd'hui, je fonctionne grâce à la très bonne volonté – la bonne volonté étant un euphémisme – des uns et des autres, donc de mes équipes, Madame Bourhis et Sophie Zecchini qui donne un coup de main énorme actuellement. Je stabilise grâce à eux et cela fonctionne, mais c'est chaud ! J'ai de la chance car si je n'étais pas épaulé de cette façon,

on n'en parlerait plus. On tient donc grâce à eux. Là, c'est pour l'interne.

Pour l'externe, les étudiants sont les seuls qui étaient volontaires, mais c'est un autre problème. Vous êtes vraiment à la hauteur, je le dis, même si ce n'est pas simple pour moi. Au moins, les étudiants étaient partants. Derrière, c'est tout, je me débrouille. Je préside le CAC et je fais avec les équipes et leur bonne volonté. Je ne vais pas engueuler les gens présents au CAC ! Ce sont toujours les mêmes qui viennent, je ne vais donc pas les engueuler. Souvent, je n'ai pas le quorum. Je fais donc des discussions et je fais valider ensuite sans quorum. C'est donc l'apocalypse mais on tourne.

Et puis j'ai les VP et là, j'ai carrément demandé aux chefs d'établissement un coup de main et, là-dessus, les chefs d'établissement, le Recteur et les VP m'ont proposé une solution. C'est pour cela que le VP recherche de l'uB, Pascal Neige, est référent, c'est-à-dire qu'il anime le réseau des VP pour UBFC. Il n'est pas le VP d'UBFC, même si cela y ressemble. Cela représente un travail de folie. Et Frédéric Muyard, de l'UFC, idem pour la formation.

Il faut voir la charge de travail que cela représente, c'est de la folie ! On fera un point tout à l'heure. C'est par exemple Frédéric Muyard qui a fait le dossier sur les exonérations. C'est comme s'ils étaient les VP de l'UBFC ; on travaille de cette façon.

C'est un système très lourd pour eux mais qui a l'avantage d'animer complètement le réseau. C'est quelque chose qui est très partagé, d'assez consensuel, qui marche bien.

Aujourd'hui, il serait difficile de mettre un autre VP, ce n'est pas possible. Et je pense que je tournerai avec eux jusqu'à la fin, si je reste jusqu'à la fin. A priori, je resterai, sauf si tout le monde me dit qu'il y en a ras le bol, ce qui m'irait très bien. C'est-à-dire que vous pouvez faire un vote pour dire que vous en avez assez, je ne vous en voudrai pas, c'est promis. Mais a priori, comme je suis un bourrin, j'ai décidé de vous soutenir jusqu'au bout, j'irai donc jusqu'au bout.

Je fonctionne donc avec les moyens du bord, sachant que c'est tout de même une aide énorme. Je ne sais pas si vous imaginez la surcharge que je leur fais porter car, pour moi, c'est comme s'ils étaient mes VP ; les questions tombent, ce qui leur fait une charge importante, mais ça marche. Cela fonctionne, cela produit des choses, ce qui est tout de même épatant !

Donc, pour l'instant, ça tourne. J'étais plus inquiet il y a deux ou trois mois, quand je n'avais rien et que c'était la panique dans les services. Ils n'avaient pas d'interlocuteur. Je ne pouvais pas répondre aux questions lambda d'un VP recherche. Aujourd'hui, les services se tournent vers Pascal Neige pour la recherche et vers Frédéric Muyard pour la formation et même Madame Bourhis, pour des questions techniques, se tourne vers eux et cela fonctionne de cette façon.

J'aurais aimé avoir aussi des référents sur d'autres points mais c'est plus compliqué. C'est-à-dire que quand ce n'est pas fait, c'est que ce n'est pas simple, parce que sur d'autres domaines, cela m'aurait bien aidé également.

Je ne dis pas que je tournerai de cette façon jusqu'à la fin, mais pour ces deux domaines, je ne vois pas comment je ferais mieux, mais j'aimerais tout de même étendre un peu, si je peux étoffer un peu. Je verrai après la rentrée. Si je peux, je le ferai. Mais là, j'ai tellement la tête sous l'eau que ce n'est même pas la peine d'y penser. Ce n'est pas une volonté de ne pas le faire. Si je trouve vraiment quelqu'un, je le ferai. Je n'ai pas la volonté de ne pas prendre d'équipe. Je pensais réellement en avoir une. Après, on tourne.

C'est pareil pour le DGS. J'ai déjà eu des candidats au premier appel, ils ne faisaient pas l'affaire. Au deuxième appel, idem. Heureusement, grâce aux personnes en place, je tourne. Sophie Zecchini s'est beaucoup réinvestie sur le côté DRH, sur les relations avec les personnels. Du coup, ça stabilise et on s'en sort un peu, mais ce n'est pas facile. On y arrive, mais si on y arrive c'est par la bonne volonté des uns et des autres. C'est un système qui est fragile, mais on essaie tous de réussir. C'est votre cas ici. Je pense que tout le monde veut que l'on réussisse, c'est pareil pour les services, c'est pareil pour les vice-présidents.

Le choix politique est fait. À partir du moment où il a été décidé de faire un plan d'action, le choix politique est fait. On a basculé en disant : « oui, on y va ». Je ne peux pas répondre davantage. Après, je les remercie tout de même car je vous garantis que ce n'est pas simple. Vous le verrez tout à l'heure sur l'un des points suivants.

M. Tatibouët. - La situation que vous décrivez n'indique-t-elle pas un problème structurel qu'il faudrait résoudre avant toute chose ? Parce que des entités fédérales, on en connaît, il y a les Etats-Unis, le gouvernement allemand. Est-ce que Madame Merkel, par exemple, consulte tous les responsables de région pour prendre une décision, tous les *lander* ? Non.

Là, on a vraiment l'impression que vous ne pouvez rien faire, que vous ne pouvez prendre aucune décision – c'est d'ailleurs ce qui résulte des statuts – sans que les chefs d'établissement donnent leur aval. Donc, finalement, la Comue n'existe pas.

M. Johann. - C'est là où je ne suis pas d'accord avec vous, sachant que c'est une discussion et qu'il n'y a pas de polémique.

M. Tatibouët. - Je vous pose la question parce que la prochaine fois, même si on donne des précisions, j'ai l'impression que cela ne résoudra pas le problème. Il faudra donc reparler des statuts.

M. Johann. - On en reparlera. Aujourd'hui, je pourrais décider, mais je n'ai pas envie de décider. C'est beaucoup plus confortable. J'ai dit au conseil des membres que je ne pouvais pas attendre tous les mois pour que l'on se voie, qu'il fallait raccourcir. Aujourd'hui, la partie officielle du conseil des membres, c'est trois quarts d'heure et encore, je suis gentil. Savez-vous combien de temps dure un conseil des membres ? 5 heures à 5 heures et demie et je n'arrive pas à tout passer. J'y passe tout.

Ce n'est pas que je ne veuille pas décider. Cela fait 10 ans que je décide. Cela fait 10 ans que je suis président, recteur, etc. Le problème n'est pas là, c'est celui de prendre les bonnes décisions. Aujourd'hui, je suis là et je mets tout sur la table sans me poser de questions. A la limite, je leur dis de se débrouiller lorsqu'il y a un problème, que ce n'est pas mon problème. La Comue, c'est nous. Ce n'est pas que je ne veuille pas prendre de décisions sans leur demander leur aval, c'est tout d'abord que je suis content qu'ils me donnent leur avis. Quand vous avez un Bureau, vous questionnez les personnes. C'est ce qu'on a écrit, sachant qu'à l'époque, tout le monde a crié au scandale. Mais aujourd'hui, le conseil des membres, c'est mon Bureau. Je peux vous jurer que la partie officielle ne représente rien, je m'en moque. Parfois, je ne sais même pas ce que c'est. Je leur demande de me rappeler ce que je dois passer officiellement pour être sûr ne pas être dans l'illégalité. On passe ces points et, après, je fais venir les VP, ce qui concerne l'I-Site, etc. et, pendant 4 heures, on y va. Si je dois inviter le CNRS parce que j'ai une question sur le CNRS, je l'invite, on y passe une heure et on y va, on recherche une solution. Je n'ai pas, tout seul, la solution. Je suis bien content d'avoir des présidents et des directeurs, sachant que ce sont tout de même des gens du métier, ce ne sont pas des touristes.

Entre moi qui peux penser et décider tout seul et puis sept collègues, des VP et puis les gens que j'invite pour l'aide à la décision, cela me va et c'est comme cela que je fonctionne. Ce n'est pas parce que j'ai peur de prendre des décisions. Je prends les décisions que je veux. Et si cela ne me plaît pas, je leur dis.

J'ai fonctionné de cette façon toute ma vie, même lorsque j'étais recteur. Le recteur est seul à décider, mais vous ne décidez jamais seul. S'il a un problème, il demande aux chefs de service, au secrétaire général du rectorat et il tranche. Là, c'est un peu pareil et cela fonctionne. On valide des décisions.

Je peux vous jurer – et Madame Bourhis est témoin – que je fonctionne comme lorsque j'étais président d'université. C'est pareil. Je suis au centre, j'anime, j'écoute. Les gens me font des propositions. L'avantage, lorsque vous avez un Bureau – et tous ceux qui ont dirigé avec un Bureau le savent –, c'est que lorsqu'on a envie de se dire des choses,

on se les dit, on y va. Après, on décide.

Aujourd'hui, mon compte rendu de conseil des membres, c'est ma feuille de route. Je vous réponds franchement, sachant que je ne sais pas si c'est la réponse à votre question.

M. Tatibouët.- Je serais dans le grand jury international et j'aurais à évaluer la gouvernance, avec une gouvernance de huit mois sans équipe autour d'elle clairement définie, cela me poserait forcément question.

M. Johann.- Détrompez-vous. Lorsqu'on leur a expliqué, cela leur a semblé intéressant. Le fonctionnement avec les VP leur a vraiment plu.

Savez-vous où j'ai connu Philippe Baptiste ? C'est quand j'étais président du PRES à l'université de Lorraine. Il était représentant du CNRS ; il dirigeait un institut. Il était au COS, il a connu le fonctionnement que nous avons en Lorraine. Ce qu'on fait là, on l'a connu ailleurs. Lorsque j'étais président du PRES, je n'avais pas de VP au PRES, c'étaient les VP de l'université de Lorraine, l'ensemble des quatre universités, qui servaient à toute la structure. Et je peux vous dire que nous étions un PRES préfusionnel, donc ça y allait, on prenait des décisions. Après, on avait aussi un COS et on prenait aussi des décisions, c'était global et cela a fonctionné.

Pour eux, c'est un système qui ne les choque pas plus que cela.

Je pourrais aussi pleurer sur mon sort en me disant que je suis en train de souffrir, mais ils n'en seraient pas plus émus que cela. Dites-vous bien qu'à l'extérieur, le fonctionnement que nous avons avec les VP référents, sachant que c'est eux qui souffrent le plus vu leur surcharge, n'est pas quelque chose de choquant au national. Un référent qui anime, qui assure la cohérence puisque c'est la voix de tous les VP recherche, est une garantie. Je sais que ce qu'il va me proposer a été discuté avec ses collègues et est donc consensuel, ils se sont mis d'accord. C'est assez fort par rapport à quelqu'un que j'aurais dans une structure à côté et qui n'aurait pas forcément la même légitimité.

Je ne balaie pas ce que vous dites d'un revers de main, mais ce n'est pas forcément l'interprétation qu'on peut en avoir à l'extérieur. C'est un système qui fonctionne. Ce qui me gêne, c'est de ne l'avoir qu'ici, j'aimerais l'avoir sur d'autres champs.

M. Tatibouët.- Pour moi, c'est un fonctionnement à la française. C'est peut-être bien compris en interne, mais est-ce qu'un jury international l'interprétera bien ?

M. Johann.- Le jury, ce sera à l'automne avec des équipes.

Moi, je ne suis pas un Politique, je ne suis pas élu. Je suis juste là pour vous accompagner jusqu'aux élections. La prochaine fois, vous aurez des élections avec une équipe, avec des VP et ils feront ce qu'ils voudront. Je vous dis juste qu'actuellement, c'est un système qui est lourd pour les personnes en question, mais ce n'est pas le système le plus catastrophique qui existe et ce ne sera probablement pas le système du futur. Je ne suis pas en train de vous vendre ce système, je vous dis comment cela fonctionne aujourd'hui. Et le jury ne me fera jamais le reproche d'avoir essayé de faire tourner la boutique. Je suis administrateur provisoire et pas président. Je joue ce rôle ici, je fais l'interface avec vous ; au ministère, j'essaie de défendre la boutique. J'ai un rôle qui est bizarre puisque je suis également conseiller au ministère. Je suis tout de même encore conseiller pour Bourgogne-Franche-Comté. Je suis donc conseiller et administrateur provisoire. Je suis aussi sur une mission pour la Lorraine, etc. J'ai une position bizarre, mais c'est provisoire, je ne suis pas en train de vous vendre le futur fonctionnement, vous le réinventerez. Il y a des choses qu'il faudra écrire très vite mais nous ne sommes pas en train d'écrire que ce qu'on est en train de faire là sera le fonctionnement du futur. Mais vu de l'extérieur, lorsque je dis que l'on fonctionne de cette façon, on a beaucoup de compassion pour les VP - moi aussi - parce que c'est tout de même une surcharge

inimaginable pour eux, mais c'est tout, ça tourne. Sinon, qu'est-ce qu'on fait ? On met la clé sous la porte ?

M. Tatibouët.- Non. Je n'ai pas de solution. Je souligne simplement quelque chose qui me paraît à peu près évident qui est qu'en fait, les statuts ne peuvent pas fonctionner de cette façon. En fait, les responsabilités de chaque entité qui constituent la Comue, y compris la structure gouvernante, doivent être clairement définies. Là, qu'est-ce qui est de la responsabilité de chacun ?

M. Johann.- Vous en revenez à la question de base, du départ, qui est que, quand on a pris une décision, il va falloir qu'on explique comment elle sera appliquée. C'est la question de base et on nous demandera d'y répondre. Ce que vous dites, c'est cela, c'est qu'il faudra expliquer.

Mme Peyron.- Sachant que nous avons eu une mauvaise expérience dans le passé par rapport à cela.

M. Johann.- Mais c'est une expérience. Quoi qu'il arrive, c'est une expérience. Une expérience est toujours utile. Là, on essaie tous d'avancer, j'en suis convaincu. Vous voulez avancer, on essaie de s'en sortir. Le but, derrière, expérience dure ou pas, est de s'en sortir et, actuellement, j'ai tout de même du soutien pour y arriver.

Mme Peyron.- Ce que je veux dire, c'est qu'il faut en tenir compte.

M. Johann.- On tient toujours compte d'une expérience.

Mme Peyron.- Dans le passé, on a vu que des règles qui avaient été mises noir sur blanc n'avaient pas été respectées ou des engagements pas tenus concrètement. Donc comment, dans l'avenir, peut-on faire pour que les engagements pris soient vraiment tenus ?

M. Johann.- Un jour, dans quelques années, loin de toute passion, je vous dirai ce que j'en pense.
Allez-y.

M. Hameau.- Je voulais vous remercier pour le travail réalisé avec les équipes, même si elles ne sont pas aussi costauds que vous l'aviez imaginé.

Deuxièmement, je pense qu'il faut se satisfaire qu'à ce stade, le ministère nous fasse confiance car cela veut dire que nous avons tout de même la possibilité de poursuivre pour l'instant. C'est une étape, il faut en être conscient.

Pour moi, sur la question statuts / pas statuts, ce qui m'intéresse, c'est quelle est la meilleure formule qui crée le consensus à chaque étage de la fusée - si je devais résumer ma pensée -, mais qui permette aussi l'expression démocratique puisque nous sommes tout de même à l'université et avec des élections. À mon avis, cela se situe dans cet intervalle et, après, c'est parfois dans des situations de transition et de crise que l'on trouve les bons modèles puisqu'au final, quand on voit la Belgique, ils n'ont pas eu de gouvernance pendant longtemps et cela ne s'est pas si mal passé. Ceci dit pour mettre un peu de légèreté.

On peut donc s'inspirer de ce qui a pu se passer, en tirer des leçons, ainsi que de ce que vous êtes en train d'essayer de construire. Cela peut aussi donner des pistes.

Mme Privé.- Je reviens au sujet dont je parlais tout à l'heure. Je comprends bien que ce soit compliqué et que la situation par rapport au ministère demande la majorité de l'attention, mais là où il y a une demande, là où il pourrait potentiellement y avoir des

candidats sur certains VP, sachant que je prêche forcément pour ma paroisse en tant qu'étudiante...

M. Johann.- Vous avez eu des instructions avant de venir !

Mme Privé.- En tant qu'étudiante, je prêche évidemment pour les étudiants.

Pourquoi ne pas essayer de déboucher les choses et avoir justement ce genre de thématique qui soit peut-être laissée à un vice-président pour ne plus qu'il soit en mémoire, finalement.

Je prends l'exemple de la vie étudiante parce que cela me concerne, mais c'est essentiel et vous l'avez dit plusieurs fois dans ce conseil d'administration.

Donc pourquoi ce choix aujourd'hui, même si je comprends qu'il y ait des impératifs très gros et de très gros enjeux à côté ?

M. Johann.- C'est ce que j'ai dit à votre collègue qui m'a appelé avant, mais je n'avais pas anticipé le fait qu'on nous demande cette charge dans les deux mois. À la rigueur, j'aurais pu prendre ces questions tranquillement, mais là, je suis sûr de l'urgence absolue. Les questions de commission de la vie étudiante, etc., que je voulais mettre en place, je le fais quand je peux et je n'en ai pas eu le temps.

Là, vous me mettez au pied du mur en me demandant de prendre un VP étudiant, oui ou non. Je vous réponds non puisque vous me mettez au pied du mur. Moi, je ne connais pas la pression, je m'en moque. Sachant que la question ne porte pas sur la vie étudiante que j'adore par ailleurs et que j'ai fait mes preuves à ce niveau. On ne me fera pas de procès là-dessus. Mais là, si vous me demandez de décider aujourd'hui en me disant qu'on n'a plus le temps d'attendre, je vous dis que non, le VP étudiant n'étant pas une question simple. Vous n'êtes pas forcément d'accord, il y a plusieurs organisations. L'UNEF revendique la légitimité d'un VP et, à côté de cela, d'autres instances estiment qu'il n'y a pas forcément besoin d'un VP mais seulement d'une commission externe. Ce n'est pas simple, sinon j'aurais tranché. Ce n'est pas consensuel chez les étudiants et je n'ai pas le pouvoir politique de faire des choix politiques. Je suis administrateur provisoire, je suis là pour gérer les affaires, pour vous amener jusqu'aux élections et faire en sorte que vous ne soyez pas mort sur l'I-Site. Je ne suis pas là pour semer du désordre entre les étudiants. Ne me demandez donc pas de faire des choix politiques difficiles.

Je ne peux pas être plus direct et franc en vous disant cela. C'est-à-dire que vous me demandez de faire des choix qui ne feront pas consensus, qui me feront des ennemis. Vous serez peut-être contents et pas d'autres, ou l'inverse, sachant que les autres ne réclament pas. Mais vous me demandez de faire des choix politiques qui ne sont pas de mon niveau. Je ne suis pas président, je ne suis pas un élu, je suis un administrateur. Je suis là pour vous accompagner. Ne me demandez pas de faire des choix politiques difficiles. Je veux bien vous aider, mais ne me demandez pas la lune. Je ne peux pas être plus clair que cela.

Le choix d'un VP, aujourd'hui, ne serait pas quelque chose d'anodin. Je l'ai dit également à Lou et ce n'est pas du tout personnel, pas du tout. Et on ne peut pas me faire un procès politique, ce ne serait pas vrai, ce n'est pas du tout personnel. C'est un problème qui est trop compliqué et qui me ferait plus d'ennemis qu'autre chose. Je dois prendre la vie étudiante pas un autre bout que celui-là. Ne me mettez pas la pression là-dessus.

Ce n'est pas contre vous ou contre Lou, ce n'est contre personne, c'est qu'à un moment donné, j'ai estimé que ce n'était pas anodin.

Je réponds parce qu'il faut répondre. Vous me poussez dans mes retranchements. Je ne suis pas là pour faire de la politique. Ma réponse vous semble-t-elle suffisamment claire ? Je ne ferai pas de politique, surtout là ! Je n'en fais déjà jamais, mais surtout pas là ! Il n'y a pas plus transparent. Je suis là pour administrer.

Je ferai tout de même une commission que je dirigerai moi-même pour éviter tous les problèmes et faire avancer la vie étudiante, mais je ne nommerai pas de VP parce que c'est compliqué.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Piat.- L'objectif du ministère est de montrer que le choix que nous avons fait peut fonctionner en termes d'université fédérale. Il faut le prouver. Aujourd'hui, nous ne sommes pas entièrement fonctionnels, c'est-à-dire qu'on se retrouve dans une situation un petit peu paradoxale où on doit montrer que nous sommes fonctionnels sachant que nous sommes face à des difficultés que l'on peut espérer en cours de résolution mais qui ne sont pas encore entièrement résolues. Autrement dit, on apprend en marchant.

Je viens de regarder en ce qui concerne Toulouse. C'est bien une université fédérale. J'ai regardé le rapport HCERES et j'ai lu juste avant qu'ils perdaient l'IdEx. Cela ne se passait donc peut-être pas très bien, mais c'est vraiment une université fédérale qui se base sur deux principes, un principe de spécialité et un principe de subsidiarité, qui est dispersée sur sept villes, etc. Quand on regarde le défi qu'ils ont dû affronter et que l'on se compare à eux, avec un site réparti sur trois villes, nous ne sommes pas des nains de jardin mais c'est à peu près cela.

Je pense donc que l'on peut y arriver, que le ministère voudrait qu'on lui démontre qu'on peut y arriver. Il nous reste à en prendre le chemin. Faut-il, pour autant, être optimiste par rapport à l'I-Site, etc. ? Je dois vous dire qu'un certain nombre de mes collègues ne sont pas incroyablement optimistes, c'est clair. Concernant le retour que vous nous avez fait de la manière dont cela a été restitué dans ce CA, nous avons eu d'autres retours avec une orientation un peu différente disant que cette affaire était loin d'être gagnée et qu'on allait nous poser des jalons qui seraient compliqués à atteindre.

M. Johann.- Est-ce que je vous ai dit que c'était gagné ?

M. Piat.- Non, mais vu qu'on n'a pas encore la lettre de cadrage, nous n'avons pas trop la nature des jalons. Certains ont cependant été évoqués dans les couloirs et ce ne sont pas des jalons simples pour nous.

On verra bien ce que donnera l'avenir, mais il ne faut pas non plus se voiler la face.

M. Johann.- Ce que vous dites est vrai mais moi, je ne suis pas venu ici pour être pessimiste. On m'a nommé ici parce qu'on pense que je vais m'en sortir. Je ne suis pas venu pour mettre de la morosité ; je ne suis pas venu pour vous faire pleurer. Je suis venu pour être éventuellement direct, dur si j'ai envie de l'être. Mais je suis venu parce que je suis tout de même habitué à mener des missions impossibles et je pense que l'on peut s'en sortir. Sinon, je partirais. Je ne partirais pas facilement parce que je ne suis pas du genre à lâcher. Mais je ne serais pas venu si je ne pensais pas qu'on pouvait s'en sortir et je le défends à la vie, à la mort. Ça passera ou pas, mais si je n'y arrive pas, personne n'y arrivera.

Je vous rappelle que j'ai fait la fusion en Lorraine. Quand je suis arrivé en tant que Recteur à Limoges, on m'a dit que c'était impossible. La fusion en Lorraine était impossible, mais on y est arrivé, ceci parce qu'à un moment donné, il y a une telle mobilisation générale, de la part des élus, des personnels, etc., qu'on y arrive.

C'est sûr que si on veut ne pas y arriver, on n'y arrivera pas. Je ne suis donc pas venu pour amener du pessimisme ; je suis venu pour vous aider et après, j'y vais, je mets la dose, y compris ailleurs. Quand je défends la cause, je la défends. Je suis venu vous aider, je suis donc venu optimiste. Je pense que c'est faisable et j'y crois encore. Sinon, je baisserais les bras et je trouverais une excuse. J'aurais pu arrêter tout de suite, mais non, c'est faisable. Je ne suis pas béat, je ne peux rien jurer. Si le jury venait demain, je ne

pourrais pas vous jurer que nous passerions. C'est juste ce que je vous dis. Après, je pense que nous pouvons encore y arriver. Et si nous échouons, il y en a un paquet qui échoueront parce qu'il y a tout de même des choses ici, dans la région, il y a de quoi faire. Je pense donc que c'est faisable. Après, je ne vous demande pas d'être béats d'admiration. Moi, je suis là pour être optimiste pour vous. Quand vous baissez les bras, moi, je ne peux pas. C'est comme pour les personnels. S'ils sentent que je commence à baisser les bras, ce n'est plus la peine.

Cela m'est arrivé une fois, lorsque j'étais président. Je peux vous dire que j'ai eu une manif, des articles, etc. Un de mes collègues m'a dit que je ne pouvais pas baisser les bras. Cela m'a servi de leçon pour tout mon mandat ; je me suis dit que je ne pouvais pas donner l'impression aux gens que je baissais d'un ton. Lorsque vous êtes aux manettes, vous ne pouvez pas donner l'impression que vous perdez la foi. Sinon, tout de monde s'effondre derrière ; on tient donc.

Je vous propose de passer au point suivant.

3. Compte rendu du CHSCT

Mme Bilon. - Bonjour à tous. Je suis Séverine Bilon, responsable des ressources humaines à l'université Bourgogne Franche-Comté.

Le point que l'on va vous soumettre est le point du CHSCT. Le CHSCT a eu lieu le 29 mars à la demande des représentants du personnel UBFC. L'ordre du jour était le suivant : « La situation des personnels de la Comue UBFC, signalement de surcharge mentale des personnels ».

Le DGS de l'époque, Monsieur André Pierre, a exposé les trois grandes problématiques pour expliquer le ressenti des personnels.

Tout d'abord, une charge de travail importante qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Il y a déjà un sous-dimensionnement des services par rapport au nombre et à la complexité des tâches à mener.

- La prise en charge des missions non pourvues. Comme vous le savez peut-être, nous avons des difficultés de recrutement. Le turnover important a pour conséquence de déstabiliser les équipes et nécessite de former tout le temps les nouveaux arrivants.

- L'impossibilité de recruter davantage parce que nous avons un plafond d'emplois trop faible et il n'y a pas de ressources propres suffisantes.

- Les appuis des établissements membres sont jugés insuffisants et une communication interne insuffisante.

Voilà pour le premier point concernant la charge de travail importante.

Le deuxième point relevé porte sur le manque de visibilité et les incertitudes sur l'avenir.

Pourquoi les personnels ont-ils ce ressenti ? C'est lié à plusieurs facteurs :

- Un portage politique interne à l'établissement insuffisant face aux enjeux.

- L'absence de concertation des personnels et d'association des services d'UBFC au plan d'action décidé par les établissements membres sur les suites du plan d'action du jury international I-Site de 2020 qui peut être déterminant pour l'avenir de l'établissement.

- Il y a aussi des décisions d'implantation des services au sein des établissements membres qui ont été instruites avec difficulté, comme l'agence comptable. Une décision d'implantation prise sans attendre le résultat de l'étude ; le pavillon à Dijon par exemple. Se pose encore la question de l'autorité de proximité sur les agents. Voilà pour le deuxième point.

Le troisième point qui a été relevé concernant le ressenti de la part du personnel porte sur l'absence de reconnaissance. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le déficit de connaissance de l'établissement de ses missions.

- Peu de portage de la dimension fédérale dans les établissements.
- Peu de communication et de consignes dans les établissements.
- Cela s'explique également par un déficit de considération de l'encadrement qui s'est accentué lors de la production du rapport des DGS des établissements membres qui mettait en cause les compétences des cadres.

- On s'aperçoit que la subsidiarité n'est pas effective ; il y a encore une ignorance des personnels de qui fait quoi, le refus de faire, le mépris, parfois de l'agressivité, la nécessité permanente pour les personnels d'UBFC de se justifier, de justifier les tâches attendues.

Voilà ce qui est ressorti du CHSCT concernant les difficultés que ressent le personnel.

Je pense qu'à ce moment, il est important de mettre en avant les choses positives. Pas mal de choses ont été faites :

- On a atteint les jalons du projet I-Site, on a eu des succès comme le PIA 3.
 - Sur le champ des RH et de l'action sociale, on a mis en place un plan de formation qui est effectif, les entretiens professionnels ont lieu pour tous les agents, y compris les contractuels, sachant que c'est obligatoire pour les titulaires.
 - On a revu les fiches de poste, on refait des fiches de formation.
 - On est en train de travailler sur une action sociale.
 - On fait une recherche active d'un médecin de prévention.
 - Les instances propres à UBFC devraient être créées d'ici la fin de l'année.
- Merci pour votre attention.

M. Johann. - Ce plan a été fait il y a deux mois.

Mme Bilon. - Oui, c'était début mars.

M. Johann. - Le CHSCT a été saisi à la demande des personnels il y a à peu près deux mois. On essaie de résoudre certains points, mais la question essentielle est celle qu'on a soulevée depuis le départ, c'est-à-dire que notre préoccupation en permanence est d'arriver à créer de la fluidité avec les établissements, ce qui est acté par les chefs d'établissement. Je peux vous garantir que c'est acté. Madame Bourhis participe d'ailleurs à beaucoup de réunions avec les établissements pour fluidifier.

Certaines mesures sont prises aujourd'hui. Je vais vous en donner une : le point 5, par exemple, est quelque chose qui est fait pour simplifier complètement les procédures et alléger le fonctionnement. À un moment donné, il arrivait que la Comue soit complètement embolisée dans un système compliqué. Je vais donc donner ma délégation pour que des gens puissent décider et ne pas emboliser le système. Tout cela va pouvoir laisser un peu respirer les agents qui, au bout d'un moment, n'arrivaient plus à assurer leur mission comme ils le voulaient.

Il y avait donc une souffrance. On en parle aujourd'hui, on ne peut pas mettre cela sous le tapis. Des agents souffraient, il faut y répondre, il faut écouter. Nous essayons, à chaque fois, de résoudre. On y arrive sur certains points, on le fait progressivement. Cela peut parfois prendre du temps, mais c'est quelque chose qu'on essaie de faire. Ce n'est pas en mettant cela sous le tapis, en se disant qu'on a bonne conscience, ce n'est pas la peine. S'il y a de la souffrance, il faut l'entendre. Aucun chef d'établissement ne rit quand les personnels souffrent ; on essaie donc de résoudre les systèmes, sachant que c'est tout de même une sacrée machine, il faut arriver à fluidifier les procédures, à bien clarifier le rôle de chacun pour faire en sorte qu'à un moment donné, on n'arrive pas avec une montée en charge et : « débrouillez-vous, circulez, il n'y a rien à voir ».

Il y a aussi la visibilité. Là, je m'efforce continuellement de donner une visibilité. Comme je le dis aussi à d'autres, beaucoup de gens, en France, aimeraient avoir notre visibilité parce que nous avons tout de même une chance énorme qui est que la Comue

soit sur le périmètre régional, ce que personne n'a remis en cause. Je peux vous raconter l'histoire de France où, actuellement, plaque par plaque, c'est en train de se démanteler. Il faut savoir que les politiques de site sont resserrées et les Comue qui étaient sur un périmètre régional, alors que le périmètre de la politique de site ne l'est plus, sont en grandes difficultés. Ici, ce n'est pas le cas. On se pose des questions concernant I-Site, certes. À Rennes, ils aimeraient bien se poser ces questions sur I-Site, je peux vous le dire, mais ils ne l'ont pas. Je ne sais pas si vous connaissez Rennes, c'est un peu costaud puisqu'ils n'ont pas l'I-Site. Chez nous, la question porte sur l'I-Site, mais il y a une Comue régionale avec une politique régionale portée et soutenue par tous.

En termes de visibilité, j'essaie aussi de dire aux personnels, à tout le monde, que ce n'est pas le pire. Il est important de le dire parce qu'à force d'être dans le dur, tout le monde s'imagine que c'est l'apocalypse. Non. Regardez les politiques de site, allez voir ; on parlait d'une autre Comue dans le Nord - pas celle qui a porté l'I-Site - avez-vous vu ce qu'elle est devenue ?

M. Piat.- La Cour des comptes voulait qu'elle disparaisse.

M. Johann.- Oui, alors qu'en tant que Recteur, je venais de la passer aux RCE ! Ça, c'est ce que j'appelle un avenir incertain. Nous, nous avons tout de même une chance qui est que personne n'a remis en cause la politique régionale. C'est une force énorme. Tout le monde est en train de se battre pour l'avenir de l'université fédérale alors qu'à plein d'endroits, ce n'est plus du tout la question.

Concernant les personnels, là aussi, il y a la nécessité pour moi, pour nous tous, d'expliquer cela en disant que c'est notre choix, nous avons fait un plan d'action et nous avons tous choisi de faire cette université fédérale. Parce que si on inquiète tout le monde, les personnels paniquent, ils se posent des questions sur leur avenir, etc. Mais ici, on a une trajectoire, on a une ambition, on a une visibilité.

Là, il faut tout de même faire attention concernant les personnels parce que, comme je le disais tout à l'heure, si je commence à baisser les bras, c'est fini ! C'est aussi dans l'ambition, la stratégie, etc. Je leur dis que nous voulons une universitaire fédérale, que nous voulons sauver l'I-Site. Les personnels sont bien à leur place et il y a de la visibilité, la politique de site est régionale, tout le monde nous soutient, tous les élus nous soutiennent. Nous avons un soutien total. Il faut donc y aller.

Mais les personnels paniquent là-dessus. Après, il est difficile d'être attractif. Je n'ai pas recruté de DGS parce qu'à un moment donné, les gens lisent les journaux et restent sur une crise. Tant qu'on n'est pas stable, qu'on n'a pas sauvé la mise, les candidats ne se précipitent pas.

À un moment donné, avec tout cela, il faut ce discours positif, il faut dire que nous avons une trajectoire, que nous nous en sortons. Ceci parce que, derrière, tout le monde s'inquiète, y compris sur le portage. Maintenant, je fais un Codir avec les personnels, avec les chefs de service. Toutes les semaines, je porte la bonne parole, je les informe. Je pense que vous êtes informés ?

Mme Bilon.- Oui.

M. Johann.- J'en dis pas mal. Je leur dis d'ailleurs parfois de ne pas trop répéter. Mais il faut le faire car les personnels s'inquiètent et ils ont souffert, c'est normal. Ils ont une surcharge. C'est de notre responsabilité globale de faire en sorte que cela fonctionne mieux et c'est un choix que nous avons fait, avec les chefs d'établissement, avec des mesures qui ont déjà été prises. Le point 5 est une mesure qui fait suite à cela. Nous en avons discuté en conseil des membres et nous en avons conclu qu'on ne pouvait pas tenir comme cela car ils n'arrivaient plus à tenir la charge. Et tout le monde y a mis du sien, moi y compris. J'ai dû proposer une délégation que je ne donnais pas.

Il était important de vous faire ce rapport qui passera également au CT à l'UTBM de nouveau parce qu'il est important de le dire. Quand les personnels souffrent, il faut qu'on le sache et que l'on fasse quelque chose pour améliorer cela.

M. Piat.- Par rapport au PV, j'ai une question concernant finalement le fonctionnement de nous tous. La dernière phrase indique que le PV que nous avons sous les yeux devrait être diffusé dans un délai d'un mois dans tous les établissements. Là, on parle de fluidité...

M. Johann.- C'est parce qu'il n'est pas passé en CT. Je vous le fais passer au CA alors qu'il n'est pas passé au CT. Il faut qu'il passe officiellement au CT de l'UTBM.

M. Piat.- Obligatoirement ?

M. Johann.- Vous pouvez aussi me dire que c'est faux, mais...
Je l'ai passé là pour être sûr qu'on passe ce point aujourd'hui.

M. Piat.- Je suis surpris parce qu'il me semble que dès l'instant où la personne qui préside le CHSCT, qui est souvent le représentant du chef d'établissement, valide le PV, il peut être mis en ligne sur un ENT, des choses comme cela, ou diffusé. Il me semble ; c'est pour cela que je suis un peu surpris.

Comme il est signé par le président du CHSCT, je pense qu'il peut être diffusé.

M. Trichard-Comparot.- Il pourra donc être diffusé. Il est bien que les membres du CA l'aient avant.

M. Johann.- Si je le mets au CA, ce n'est pas pour le cacher. On le diffusera donc.

M. Piat.- Merci, parce que je pense qu'il est important, lorsqu'on parle de souffrance des personnels, que tout le monde soit au courant parce que les personnels sont en interaction. Dans la manière dont cela a été rapporté, on a employé le passé « les personnels étaient en souffrance », mais les personnels sont encore en souffrance. C'est-à-dire que cette affaire n'est pas résolue. Certains sont de nouveau en congé longue durée, d'autres ont déjà un pied dehors, c'est-à-dire que l'hémorragie n'est pas stoppée.

Je pense que la première action, c'est déjà de montrer que l'on prend au sérieux les souffrances des personnes et donc que ce soit diffusé. Pour moi, c'est important.

Mme Bilon.- Il a été diffusé aux personnels, en interne.

M. Piat.- En interne, mais nous sommes une Comue, nous sommes « fédéral ». Il est donc important, comme demandé dans la dernière phrase, que ce soit transmis à tous les personnels.

Mme Attuel-Mendes.- C'est indiqué page 4 : « Pour une diffusion rapide, il est décidé que le compte rendu du CHSCT sera approuvé d'ici un mois par vote électronique organisé par le secrétaire du CHSCT ».

Comme ils ne l'ont pas voté entre eux, il ne fait pas foi, il n'est pas officiel. Ce n'est donc pas un problème de cheminement, de procédure habituelle. Je pense qu'ils ont décidé qu'ils le valideraient entre eux avant de le diffuser et qu'ils ne l'ont pas fait.

M. Johann.- Pour moi, ce n'est pas un sujet, il n'y a aucune raison de bloquer.

M. Piat.- Pour moi aussi. Dès l'instant où on transmet un PV, il est validé. C'est la moindre des choses. On ne transmet pas un PV non validé.

M. Johann.- Si je le présente, c'est parce que c'est très important, donc s'il doit être transmis, il sera transmis. C'est évidemment important, ce n'est même pas une question pour moi. Je pensais juste qu'il fallait que cela passe en CT auparavant. Ce n'est pas passé en CT parce que cela a été reporté, cela passera en juin et j'ai décidé de le passer tout de même en CA car c'est important.

M. Piat.- Il est normal que les CHSCT se réunissent, mais il est très rare que les comptes rendus de CHSCT, sauf s'il y a des choses effectivement extrêmement rares, passent en CA. Là, il est très bien que cela passe en CA parce que ça dénote effectivement une situation un peu exceptionnelle dont il faut avoir conscience. Donc merci de nous le présenter. Après, je pense que beaucoup de personnels, dans le périmètre de la Comue, ne comprennent pas ce que vivent les personnels de la Comue, ce qu'est leur quotidien. Je pense donc qu'il est bien de les informer.

M. Johann.- Je pensais que cela devait déjà passer en CT, mais peu importe. Vous avez le droit d'être au courant, que ce soit passé en CT ou pas. Pour moi, il était hors de question de cacher quoi que ce soit. S'il faut qu'il soit diffusé, il sera diffusé. C'est fait dans cet esprit-là.

Mme Legiard.- Je voulais juste dire qu'en l'état actuel des choses, il est vrai qu'on entend un certain nombre de collègues se plaindre du fait que sur le plan de leurs attentes professionnelles, en particulier sur des aspects financiers mais également de traitement des dossiers qui relèvent de la Comue, il y a beaucoup de retard, qu'ils n'ont absolument aucune nouvelle des éléments qui sont transmis et sur lesquels ils ont des attentes de réponse. Il y a visiblement un retard important de travail qui n'est évidemment pas dû au personnel de la Comue qui est en grande souffrance, ce que l'on comprend bien.

Ce que je me demande, c'est s'il ne serait pas urgent de faire un état, un diagnostic de la situation sur le plan de toute la charge qui n'est pas traitée actuellement et qui devrait l'être par des personnels qui sont partis, certainement pour une bonne partie d'entre eux.

M. Johann.- Tout le monde n'est pas parti, je vous rassure ! Vous avez une vision... heureusement que vous n'êtes pas à ma place, parce que ce serait chaud !

Je discute un peu avec Sophie Zecchnini qui me sert de DRH et ça va. Il y a en effet des mouvements, mais il y en a tout le temps. J'ai des personnels qui arrivent et d'autres qui partent, etc. Mais cela n'empêche pas qu'il y ait de la souffrance. Après, il y a toujours eu des mouvements partout et depuis la nuit des temps chez les personnels.

Mme Legiard.- Excusez-moi, je voudrais tout de même finir ce que je voulais dire.

Pour éviter cette surcharge mentale pour les personnels qui ont effectivement des tas de dossiers qui leur arrivent, qu'ils ne sont pas en mesure de suivre et pour éviter que les collègues qui sont sur les différentes universités et écoles se demandent où en est leur dossier et comment il se fait qu'ils n'ont toujours pas reçu le papier qu'ils attendent et qui est très important pour la gestion de leur projet de recherche, par exemple, il serait peut-être utile de faire un point d'état d'avancement et mettre en place au moins un système de réponse pour dire que les dossiers ne peuvent pas être traités en l'état actuel des choses compte tenu de la surcharge actuelle des personnels de la Comue. Ceci afin que les différents établissements prennent la responsabilité de cette surcharge de façon ponctuelle jusqu'à ce que d'autres personnels arrivent et que les dossiers soient traités, qu'on se distribue le travail.

M. Johann.- C'est ce que l'on fait. Ce que vous dites est essentiel. Ce constat est celui qu'on a fait à l'époque et déjà avant, puisque j'ai entendu parler de souffrance avant

le CHSCT. C'est donc ce que l'on fait, mais on est parfois victime de la montée en charge. On est victime de dossiers qui arrivent et dont tout le monde se dit que « c'est la Comue ». Parfois, personne ne s'est demandé qui était la Comue : « c'est la Comue, donc débrouillez-vous ». Cela existe. Il y a donc aussi des dossiers qui ne sont pas censés être traités par la Comue et qui arrivent à la Comue parce qu'on se dit que c'est pour la Comue.

Mme Legnard. - Tout à fait. Est-ce que les établissements peuvent prendre leur part de responsabilité dans cette situation ?

M. Johann. - Bien sûr et c'est ce qu'on fait.

Mme Legnard. - Il ne faut pas que le problème reste à la Comue.

M. Johann. - Je vous le dis : c'est ce qu'on fait. Vous pouvez me faire confiance et il y a des témoins, du moins au moins un. C'est ce qu'on fait. Quand je suis avec les chefs d'établissement, je leur dis que je ne continuerai pas comme cela et voilà.

À un moment donné, le circuit s'était complètement embolisé, il ne pouvait plus répondre. Là, les chefs d'établissement ont dit qu'ils allaient faire leur part et que je devais faire la mienne, ce que j'ai fait. On l'a fait grâce à Madame Bourhis qui est allée discuter avec les RA des UMR. On va donner une délégation, on va simplifier des procédures, etc. Madame Bourhis est là depuis le mois de mars. Je vous dis juste qu'il n'y avait pas de DAF avant.

C'est donc ce que l'on fait, c'est le but. On essaie point par point pour être efficace, parce que ça va monter en puissance. Et parfois, on se retourne vers les établissements pour leur dire qu'on ne fera pas cela car c'est à eux de le faire. Ils sont d'accord. Demandez à Madame Bourhis, elle a été invitée à une réunion avec le président de l'UFC, il l'a dit devant tous les personnels.

Ce que vous dites, c'est la demande que l'on fait, que je fais, c'est normal. Mais il faut parfois laisser du temps au temps et il faut aussi expliquer ce qui est du ressort de chacun. Après, le plus dur, c'est un point qui a été soulevé également, c'est l'impression de ne pas être valorisé, l'impression de se trouver entre deux feux, de prendre des décisions qu'on ne devrait pas avoir à prendre. Il m'est arrivé de dire à certains cadres que ce n'était pas à eux de prendre telles décisions, qu'ils ne devaient pas souffrir, il y a des choses qui ne sont pas de leur ressort. Moi, je suis cadre, je suis mis en difficulté par des interactions avec les partenaires, les membres. Les gens ont parfois l'impression que c'est à eux de décider. Non. Je leur dis de faire leur travail et si jamais c'est politique, ce n'est plus de leur ressort, cela vient à mon niveau. Si les cadres n'arrivent pas à trancher, c'est moi qui prends la suite et je règle cela avec les chefs d'établissement. Ils n'ont pas à supporter la charge là-dessus, il y a des choses qu'ils n'ont pas à faire. Il y a donc aussi ce travail. La reconnaissance, c'est aussi cela, c'est de leur dire de bien faire leur travail mais qu'ils n'ont pas à faire plus que ce qu'ils sont capables de faire, ils n'ont pas à faire des choix qui ne sont pas les leurs. Parce qu'à un moment donné, c'était une véritable montagne et cela n'allait plus. Ils avaient l'impression que c'était à eux de trancher. Non !

Il y a donc du travail, je ne dis pas que c'est simple, la montée en puissance se faisant puisqu'on partait parfois d'une base et les projets ne cessaient d'arriver. On s'est alors tourné vers les établissements en disant que ce n'était plus de notre ressort. Et les établissements ne nous disent pas non, ils sont d'accord. Mais je ne peux pas empêcher les gens de parler entre eux et il y a parfois des frictions. Là, c'est dur, parce que je ne contrôle pas. Il y a ce que je contrôle et ce que je ne contrôle pas. Les relations interpersonnelles, je ne les contrôle pas. Là, c'est le plus dur parce que cela fait mal. Quand un agent se fait tailler en pièces, etc., je ne suis pas là pour démêler les choses. Je ne peux pas tout contrôler, mais c'est la vie d'un établissement. Vous savez comme moi que cela peut arriver. Mais on essaie, point par point, de déminer avec tout ce qui est mis sous notre contrôle, sous notre responsabilité. Il y a du travail !

M. Schauss.- Je me suis déjà exprimé lors de séances précédentes. Cela me rappelle l'évolution des collectivités, le passage vers l'intercommunalité. À chaque fois qu'il y avait un problème – puisque je pense que l'on peut parler au passé – dans la ville ou dans une commune, c'était l'Agglo qui n'avait pas fait son boulot, ceci avec une espèce de décharge de responsabilité auprès de l'échelon qui est en train de monter, l'échelon intercommunal. Tout cela est arrivé et s'est entretenu parce que des cadres supérieurs, des cadres intermédiaires et même des élus alimentaient les relations interpersonnelles sur lesquelles on ne peut pas grand-chose.

À un moment donné, il est du ressort des dirigeants, des présidents, d'un noyau de dirigeants qui influent sur l'opinion d'exercer vraiment leurs capacités de conviction de l'ensemble de la machine, de l'ensemble des personnels et des élus intermédiaires. C'est là un travail qu'il faut peut-être intensifier, accentuer parce que c'est quelque chose d'assez naturel parce qu'on déstabilise, on déséquilibre aussi un système.

Au fond, je me demande quelles sont les motivations du ministère. Je me demande si ce n'est pas ce qu'il y a derrière la réaction du ministère : « prouvez-nous que cela marche parce qu'il existe encre beaucoup de ces manifestations qui polluent un petit peu l'avancée de la Comue, du système fédéral, intercommunal versus collectivités ».

Cela m'amène à une question, vous l'avez peut-être évoquée mais je n'y ai pas prêté attention. Où en êtes-vous – puisque c'est décisif – concernant le recrutement du DGS ?

M. Johann.- Point mort.

M. Schauss.- Cela doit tout de même être une des clés de la lutte contre l'anxiété.

M. Johann.- Je le dis clairement : le premier appel a été infructueux. J'ai eu des candidats mais, après, je recoupe, etc. J'ai auditionné et le candidat que j'ai retenu est parti ailleurs. Il a été retenu pas loin ! Le deuxième est une candidature que je ne retiendrai pas. Je n'en ai donc pas.

Comme je l'ai dit, aujourd'hui, je tiens parce que j'ai un système bipolaire – je ne sais pas si c'est le terme –, avec Sophie Zecchini d'un côté et Madame Bourhis de l'autre. Avec ces deux personnes, je fonctionne comme avec un DGS. Ça va car j'ai la chance que Sophie soit vraiment revenue à fond, c'est-à-dire peut-être pas comme Dircab mais pas loin, plus toute la charge RH. J'ai Madame Bourhis pour tout le reste, les relations extérieures, etc. Je tiens donc comme cela. Combien de temps ? Je ne sais pas. Mais aujourd'hui, un choix par défaut serait pire que la situation actuelle. Je suis franc. Je ne vais pas me précipiter sur un choix par défaut. Aujourd'hui, cela fonctionne mieux de cette façon ; les agents ne s'en plaignent pas.

Je suis mieux maintenant qu'il y a deux ou trois semaines, cela fonctionne mieux avec Sophie, avec Madame Bourhis. Cela tient des personnes. Je ne tiens que comme cela. Mais aujourd'hui, mettre un DGS par défaut, qui arriverait dans une situation où il faut tout de même être solide, ce n'est pas possible ou ce serait vraiment un cadavre ! Vous ne pouvez pas mettre quelqu'un qui n'est pas armé, ce n'est pas sain. Donc, aujourd'hui, je n'en ai pas.

Ce que je dis est terrible ! Sachant qu'on m'a pourtant proposé de l'aide.

M. Schauss.- Il y a une bataille de l'opinion à gagner parce qu'on entend encore beaucoup de défiance vis-à-vis de la Comue et du système, y compris sur des faits non avérés. Et cela doit venir des patrons.

M. Johann.- Oui. Je partage. De nous tous globalement. Pour les patrons, c'est fait, c'est fini.

M. Schauss.- Non, ce n'est pas fini.

M. Johann.- Ce que je veux dire, c'est qu'ils le font mais que cela ne suffit plus.

M. Trichard-Comparot.- Les patrons font le job.

M. Schauss.- Oui, mais ils doivent continuer.

M. Johann.- C'est plus que cela, c'est vous, c'est la communauté. C'est là où je dis que ce n'est pas que les patrons. Eux le font.

M. Schauss.- Il y a une confiance à retrouver.

M. Johann.- Oui, je partage. Aujourd'hui, au niveau national, on donne l'image de vouloir s'en sortir. Mon rôle, c'est que ce soit une image positive. Surtout sachant que le jury épluchera tout dans un an et demi, qu'il lira tout ; il se dira qu'on s'est battu. Tout ce que je dis est donc positif, toute ma communication. Même si j'avais un doute, ce ne serait jamais négatif. Ils vont tout lire, tout éplucher, les verbatim, etc. Il faut être positif !

M. Schauss.- Je vais parler en négatif mais on peut retourner ce que je vais dire en positif. On sait que si nos territoires perdent l'I-Site, ils tombent d'une catégorie. On ne peut donc pas se permettre de perdre l'I-Site. On est donc contraint – et c'est une contrainte salutaire - de parier sur cette organisation fédérale d'université de recherche et de tenir à la fois la proximité et l'excellence. Il n'y a pas de choix alternatif. Il faut donc que nos structures s'adaptent, y compris les établissements, y compris la Comue. En tout cas, nous, nous parions là-dessus. On porterait donc une lourde responsabilité collective en faisant échouer le système parce que les territoires y perdraient. Aucun territoire ne pourrait tirer son épingle du jeu, ce n'est pas vrai.

M. Johann.- C'est pire que cela, mais je l'ai déjà dit. Demain, il y aura peut-être même des appels issus d'IdEx. Il y aura ceux qui l'ont et ceux qui ne l'ont pas. Ici, vous avez l'I-Site, c'est une force extraordinaire, c'est une reconnaissance extraordinaire que tout le monde nous envie. Il ne faut pas le sous-estimer, il faut prendre la mesure de ce que c'est. En plus, vous avez un territoire qui en vaut la peine. Je dis cela alors que je ne suis pas du coin, mais il y a vraiment des choses intéressantes. Vous avez vraiment des forces en recherche qui sont fortes, un tissu économique assez réparti, etc. Vous avez tout pour vous en sortir, sachant qu'il ne faut rien saborder. Mon sentiment est tout de même qu'on se bat, qu'on s'en sort. On est encore vivant, c'est bon !

M. Creantor.- Je tiens déjà à remercier tout le personnel de la Comue qui souffre et qui a fait un gros travail.

Ce qui m'interpelle, c'est qu'on a eu l'ancienne gouvernance avec une défiance des établissements membres. On avait l'impression que le problème venait de la gouvernance, que quand elle ne serait plus là, ça y irait mieux. Quand je vois ce rapport, j'ai l'impression que cela ne va pas mieux.

J'entends votre optimisme, je vous en remercie. On sent que vous essayez de porter le projet à bout du bras, mais on a l'impression qu'il n'y a que vous.

M. Johann.- Non, je ne suis pas d'accord. Au CHSCT, les personnels ne vous disent pas que c'est la faute de la nouvelle gouvernance ou de l'ancienne gouvernance ou des chefs d'établissement. Ils souffrent. Dans leur quotidien, ils souffrent. C'est ce qui est écrit. Je ne cherche pas à dire que c'est la faute d'untel ou d'untel. Le problème, c'est comment on arrive à le résoudre. Quand j'ai posé la question aux chefs, quand je leur ai demandé de m'apporter des solutions, ils m'en ont proposées.

M. Creantor.- Lesquelles ?

M. Johann.- Ils m'en proposent.

M. Creantor.- Vous dites que vos conseils durent quatre à cinq heures. On a l'impression que c'est riche, éprouvant et on n'a aucun retour.

M. Johann.- Est-ce que vous aviez un retour des Bureaux ?

Je peux vous faire un retour, je peux vous faire 10 lignes sur le conseil des membres, sur ce qui est obligatoire. C'est promis et je le fais voter à l'unanimité, puisque tout est voté à l'unanimité. Mais personne ne vous fera jamais un retour sur le contenu d'un Bureau, or c'est mon Bureau. Ceci pour la bonne et simple raison que, dans un Bureau, c'est la libre parole. C'est un moment où vous devez vous taper dessus, vous rentrer dedans, mettre sur la table des trucs contradictoires, c'est le seul moment. Après, c'est fini. Donc, tant que je serai là, vous n'aurez aucun compte rendu de mon Bureau, aucun ! Parce que c'est là où je demande la libre parole. Je ne demande pas aux gens de me dire que je suis le plus beau, le plus grand, etc. Si les gens ne sont pas d'accord, ils me disent que j'ai tort et cela nécessite qu'il n'y ait pas de compte rendu. Vous n'en aurez donc pas.

Si vous insistez, je peux vous écrire quelques lignes sur les points obligatoires du conseil des membres, en disant que ces points ont été votés à l'unanimité, mais ce n'est pas un sujet. Les vrais sujets durs, c'est lorsque je pose les questions sur la table, c'est quand on se dit vraiment les choses. Et là, si on veut la libre parole, cela ne doit pas filtrer.

Je vous le dis donc franchement et, si vous me le demandez, je ne le ferai pas parce que je briderais tout. Ce ne serait plus un Bureau, je ne demanderais plus rien à personne et si untel me propose quelque chose et que je ne peux pas lui dire que cela ne me convient pas, c'est fini. Si je n'ai pas cette liberté, c'est ridicule.

La seule chose qui m'intéresse aujourd'hui, c'est que nous prenions les bonnes décisions et cela nécessite que je sois confronté à des avis qui ne soient pas forcément d'accord, ce qui nécessite qu'il n'y ait pas de témoignage. Je ne le ferai donc pas.

M. Creantor.- D'accord. Je vous entends. Dans ce cas, je m'interroge sur la situation actuelle. Lors de la démission de l'ancienne direction, on avait l'impression que tout le monde était copain, que cela allait bien marcher et quand je vois ce rapport, je me dis que ce n'était peut-être pas le problème. Je m'interroge donc là-dessus.

M. Johann.- Vous ne m'avez peut-être pas compris, mais ce n'est pas grave.

M. Creantor.- C'est pour cela que je me pose des questions. Après, j'entends votre position, mais vous pouvez comprendre le questionnement des gens, au-delà de votre optimisme.

M. Johann.- Croisez les doigts pour que je reste optimiste. Je vous le dis juste comme cela, parce que le jour où je ne le serai plus, on sera mal !

M. Piat.- Quand un personnel souffre, c'est qu'en général il a de mauvaises conditions de travail. Cela nous interroge, nous, Comue et cela interroge notre modèle fédéraliste sur les raisons de ces mauvaises conditions de travail. Les raisons de ces mauvaises conditions de travail, je pense que pour partie elles sont largement dues au fait que nous avons des procédures qui ne sont pas formalisées correctement, nous avons une mauvaise fluidification entre nos établissements, etc. Très probablement, pour que ces problèmes se résolvent d'eux-mêmes, je dirais qu'il faut que nous mettions en place les procédures que les gens attendent.

Quand on est face à un tel rapport, on se pose forcément la question sur ce qu'on fait, comment on résout cela. Ce n'est pas écrit. Là, c'est le diagnostic, ce n'est pas le médicament. Face à cela, je pense que la meilleure réponse, sachant que cela nous place aussi par rapport à ce que nous devons produire pour le ministère, c'est de nous interpeller sur ce que nous devons faire pour que ces personnels ne souffrent plus.

Si vous m'interrogez sur le turn-over, les chiffres qui sont donnés sont tout de même très inquiétants puisque, sur 59 recrutements, 25 personnes sont parties. Cela pose aussi le problème qui est celui de la pérennisation des compétences.

M. Johann.- 25 départs depuis le 15 juin 2017.

M. Piat.- C'est énorme, pour faire fonctionner une structure de la complexité d'une Comue, quand on perd des compétences comme cela, sachant qu'on ne rentre pas dans nos systèmes de manière simple lorsqu'on vient du privé. Ces gens-là sont sur des supports techniques souvent complexes. On ne s'improvise pas RH, on ne s'improvise pas gestionnaire des finances, etc. On perd donc des compétences et il faut reformer des personnes.

Là, pour que notre Comue fonctionne, il faut que les gens aient envie de rester, il faut qu'ils sentent qu'ils sont bien traités, que l'on prend en compte leurs difficultés de fonctionnement, qu'on met en place les procédures qui vont bien. C'est notre défi.

M. Johann.- Tout à fait.

M. Piat.- Les solutions, ce sont les établissements membres qui les ont en main et là, je ne parle pas simplement des étages supérieurs dont vous avez dit qu'ils fonctionnaient, il faut aussi, maintenant, que cela fonctionne au niveau des étages du dessous.

M. Johann.- Je partage ce que vous dites. C'est un constat partagé, je suis tout à fait d'accord. Certains ont d'ailleurs commencé à y répondre. Je dis qu'il faut du temps, mais je suis bien sûr d'accord sur tout.

Après, il y a aussi beaucoup de contractuels, il y a des départs qui sont normaux. Parfois, sur certaines fonctions, ce serait bien que ce ne soit pas des contractuels, etc.

On pourrait discuter RH des heures, mais je suis d'accord avec ce que vous venez de dire. C'est ce qu'il faudra faire et c'est la feuille de route que l'on doit se donner, évidemment.

C'était long, on le savait, je ne vous le cache pas et je n'ai pas cherché à ce que ce soit plus court. Ce sont deux points qui semblaient importants pour la communauté. Nous allons donc passer à des points - peut-être - moins lourds.

Merci pour ces échanges puisque c'était le but de ces présentations.

4. Exonérations des frais supplémentaires pour les étudiants extra-communautaires en masters UBFC

M. Johann.- Merci. Je n'ai plus de DGS, mais j'ai tout de même des personnels qui sont là, qui sont présents, qui ont bien travaillé sur les dossiers.

Ce n'est pas la peine de vous parler du contexte, vous le connaissez parfaitement. À ma connaissance, vous avez dû prendre une position en décembre.

On s'est réuni avec mes collègues, mes petits camarades, et nous avons pris une position commune. Grosso modo, l'UBFC ne pouvait pas avoir une position qui ne soit pas celle des universités uB et UFC, le bloc, là où il y a la masse. La décision que nous avons prise est en complète cohérence avec les décisions qui ont été prises dans les autres établissements. Il est important de le dire.

Cela a été chiffré, mais il y a peut-être eu d'autres échanges avec le rectorat depuis. La discussion porte sur le fait que nous sommes dans la barre des 10 %. On a donc décidé d'exonérer dans la limite des 10 % qui est la limite légale, pour cette année. C'est ce qu'ont décidé les autres établissements. C'est calculé sur le volume total que nous avons en doctorats et en masters avec, comme fourchette de calcul, le fait que nous en ayons anticipé 16 en masters, c'est-à-dire le nombre moyen d'étudiants extra-communautaires que nous aurions. Au vu de ce que cela donne, on s'est dit que cela allait faire un peu plus de 200. La décision prise par le conseil des membres est donc d'exonérer les étudiants extra-communautaires.

Cela doit être environ 1 900 doctorants et un peu plus de 400 étudiants en masters. Si vous prenez 10 %, cela vous donne à peu près la marge que nous avons. En master, les étudiants extra-communautaires qui sont soumis à cela sont exonérés. Ceux qui ne sont pas exonérés sont les étudiants en doctorat qui ne rentrent pas... Il faut être très précis parce qu'il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté. On va donc juste le préciser car je ne suis pas sûr que le texte soit aussi facile à comprendre que cela.

Mme Schweitzer.- En ce qui concerne les droits d'inscription différenciés, c'est-à-dire les sommes élevées pour les étudiants extra-communautaires, les doctorants ne sont pas concernés. Ils paieront donc 380 €, c'est le tableau n° 1 de l'arrêté.

La chance que nous avons dans le cadre de l'UBFC, c'est que les années précédentes, on exonérait certains doctorants qui devaient soutenir à la fin de l'année, ils devaient donc se réinscrire juste l'année suivante alors qu'ils soutenaient en fin d'année. Le ministère l'a pris en compte et ces étudiants sont non assujettis aux droits d'inscription, que ce soit les 380 € ou les droits d'inscription différenciés. Du coup, ils n'entrent pas dans ces 10 % cette année, ce qui nous permet largement de pouvoir exonérer tous les étudiants en master.

M. Johann.- Sachant qu'on n'exonère pas les doctorants qui sont concernés, il restera, au cas par cas, pour les doctorants, la possibilité de les exonérer pour des raisons sociales, comme c'était déjà le cas. Cela se fera dans la limite des 10 % mais, l'an dernier, ce n'était pas comme cela.

Mme Schweitzer.- L'année dernière, neuf étudiants ont demandé aux établissements et, du coup, ce sont les établissements d'inscription qui choisissaient d'exonérer sur situation personnelle.

M. Johann.- Pour être sûr de tout contrôler, cela doit être fait à mon niveau, c'est-à-dire que cela doit rentrer dans les 10 % et il faut que je sois sûr qu'à aucun moment je dépasse les 10 %. Ce serait donc, à un moment donné, visé par moi. C'est-à-dire qu'on ne dépassera pas. Admettons qu'on exonère 216 masters, les chiffres étant approximatifs, c'est un ordre de grandeur, j'ai 240 de marge, je ne dépasserai jamais 240. La loi, c'est 10 %, je ne les dépasserai pas.

La décision qui est prise est la suivante : les masters extra-communautaires sont exonérés. Toute autre exonération se fera au cas par cas en passant par moi. C'est une façon de dire qu'à un moment donné, cela doit remonter à moi parce que le contrôle doit être fait à notre niveau. On ne peut pas imaginer que les établissements dépassent et qu'à la fin je sois devant le fait accompli, c'est impossible. Ce sera donc forcément contrôlé à un moment donné pour être sûr qu'on ne dépasse pas. On pense qu'on ne dépasse pas, c'est évalué de cette façon.

Voilà la décision qui est prise, en cohérence avec ce qui a été pris dans les universités, c'est la même décision. C'est pris pour cette année, comme partout.

Y a-t-il des questions ?

Le texte est bien écrit, mais j'ai dû le relire pour bien le comprendre. Il faut se mettre dedans.

Mme Privé.- Pour être sûre d'avoir bien compris parce que, comme vous le dites, le texte n'était pas particulièrement facile, aucun étudiant en master ne paiera les frais d'inscription différenciés à hauteur de 2 000 ou 3 000 et quelques ?

M. Johann.- Oui, c'est ce qu'on a chiffré sur les évaluations qu'on a faites.

Mme Privé.- D'accord.

M. Johann.- C'est dans le cadre des exonérations d'étudiants extra-communautaires, etc. Le but était de les exonérer. Le choix politique était justement là, en disant que vu la somme, on choisit d'exonérer ces étudiants.

Mme Schweitzer.- C'est une exonération partielle, ce qui veut dire qu'ils vont payer les mêmes droits que les étudiants français, donc les 243 €.

M. Johann.- Si vous avez des questions plus techniques, profitez-en.

Cela répond à une question qui m'avait été posée une fois ici. Tout ce travail a été fait avec les services et avec Frédéric Muyard. J'en ai parlé tout à l'heure, c'est notre VP référent. Quand je vous parlais du soutien des VP, ce n'est pas une mince affaire ! C'est ce genre de sujet que les VP traitent aujourd'hui pour nous.

Y a-t-il des questions ?

Je vais passer à l'approbation : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci à vous. Merci pour eux.

Point suivant. Pardon ?

Mme Peyron.- Il ne faut pas de vote officiel ?

M. Johann.- On vient de voter.

Mme Peyron.- D'accord.

M. Johann.- Vous ne vous en êtes pas rendu compte, mais je viens de faire un super vote officiel !

J'ai tout de même demandé qui était contre et vous n'avez rien dit. Mais vous pouvez être contre. Je peux revenir sur le vote.

Mme Peyron.- Non, c'est bon.

M. Johann.- Cela m'aurait étonné. Mais si, c'est voté.

Mme Peyron.- Je n'ai pas suivi.

M. Johann.- Si vous ne posez pas de question, je fais voter.

5. Délégation technique aux agents de cat. A des établissements pour valider les engagements juridiques dans l'outil GFC-Dépenses

M. Johann.- Comme je vous le disais, il s'agit d'une proposition de simplification des procédures actuelles qui est très demandée sur le terrain. Il y a une grosse demande du terrain. Cela va considérablement faciliter la vie de nos agents.

Mme Bourhis.- Il s'agit de soumettre à votre approbation le principe d'accorder une délégation technique de validation d'un engagement juridique dans l'outil de gestion financière qui est Cocktail.

Pourquoi a-t-on décidé d'instruire cette demande ? C'est d'une part pour remettre au cœur des services métiers, donc des laboratoires, la gestion opérationnelle des projets de recherche. Il faut mettre la gestion des projets là où les gens connaissent leur métier, au plus près des besoins des équipes scientifiques et puis aussi pour fluidifier la chaîne de la dépense, comme l'ont dit plusieurs personnes tout à l'heure.

Le service finances, pour vous donner un ordre d'idée, avait trois projets en 2016, il en a 160 aujourd'hui. Les actes de gestion, donc engagements juridiques et DP, ont été multipliés par 2,5 en deux ans, mais les ETP n'ont pas été multipliés. On se retrouve donc avec un engorgement qui explique aussi les difficultés de fonctionnement du service et le manque de réactivité. Je conçois tout à fait qu'il soit inadmissible qu'un porteur de projet m'appelle pour me dire que son projet n'avance pas, qu'on ne consomme pas les crédits, que son projet va se planter complètement. Pour moi, ce n'est pas acceptable. L'un des premiers appels téléphoniques que j'ai reçus était pour me dire cela ! C'était donc : « bienvenue à l'UBFC ».

On a donc instruit cette délégation technique. Parallèlement, j'ai sollicité le rectorat afin qu'il interroge officiellement les services centraux. Ces derniers ont validé le principe. Techniquement, il n'y a donc pas de problème, d'autant que cette délégation technique n'emporte aucun droit auprès du fournisseur, c'est juste une délégation technique. La compétence ordonnateur reste auprès de Monsieur Johann ou de son délégataire - moi en l'occurrence - qui signera les bons de commande.

Cette décision sera de nature à redonner vraiment de la responsabilité dans les laboratoires, aux responsables administratifs de laboratoire ou à leurs équivalents et de fluidifier nettement la chaîne de la dépense. Cela soulagera également les personnels du service finances. Cela améliorera aussi l'image d'UBFC - ce qui est important pour moi - vis-à-vis de ses fournisseurs, vis-à-vis de ses salariés, vis-à-vis de ses stagiaires car c'est essentiel. L'image d'UBFC est très importante.

M. Johann.- Nous, ce qu'on voulait, c'était faire côté ordonnateur tout ce que l'on pouvait faire. C'était donc aussi de notre responsabilité, de la mienne en particulier. Il y a aussi les établissements de temps en temps, mais il y a aussi la nôtre. Là, c'était la mienne.

C'est une action concrète qui va considérablement faciliter la vie des laboratoires pour qui c'est quelque chose de très positif. J'ai eu des retours, je peux vous dire que les gens sont ravis que l'on puisse simplifier tout cela. Pour les personnels, ce sera beaucoup plus agréable parce que là, ça s'embolisait et ce n'était pas de leur fait, c'était mécanique.

Comme je le disais tout à l'heure, quand on peut, on essaie. On essaie à chaque fois de trouver des solutions et on va essayer pour chacune des difficultés. On va essayer de les prendre une par une pour voir ce que l'on peut faire et ne pas faire. Pour moi, le risque est quasiment ridicule. On va donc essayer à chaque fois et le jour où je pourrai donner ma délégation, je la donnerai, ce n'est pas un souci. Après, on borde un peu et on sait border. Le fait de passer en CA borde tout de même un peu. C'est quelque chose qui n'est pas olé-olé. C'est ce que j'avais demandé, c'est-à-dire que je délègue mais en faisant en sorte que ce soit bordé, qu'on ne fasse pas n'importe quoi. Ce qui vous est proposé, c'est cela.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui.

M. Hanbali.- C'est juste pour bien comprendre le schéma que vous avez retenu. En fait, c'est la partie technique, c'est-à-dire la saisie d'un engagement, d'un bon de commande, que vous déléguez dans les établissements.

Expliquez-moi comment se passe le schéma pour la signature de l'ordonnateur ? Est-ce qu'il y a une remontée matérielle vers l'ordonnateur de la Comue, l'administrateur provisoire, ou est-ce que vous l'imprégnez simplement parce que vous avez eu l'information ? Comment cela se passe-t-il techniquement ?

Mme Bourhis.- Cela va effectivement se passer de cette façon puisque nous allons partager le même outil. Là, on vient de faire deux sessions de formation. Merci à l'uB de nous avoir prêté les salles. Nous venons de former 24 agents à Cocktail pour les services de l'uB puisque les personnes de l'UFC avaient déjà Cocktail. Techniquement, les bons de commande seront validés par le responsable administratif du laboratoire ou son équivalent, un catégorie A car c'est obligatoire. Après, comme on partage le même outil, on voit les EJ. Il y aura une remontée d'information pour envoyer le numéro d'EJ avec des règles de nommage bien fixées de façon à ce qu'ici, tout le monde ne soit pas perdu, avec le devis ou les devis en fonction des règles d'achat fixées par UBFC qui ne changent pas. De mémoire, c'est deux devis au-dessus de 5 000 €. Puis, le bon sera imprimé et signé par l'ordonnateur et renvoyé au laboratoire pour commander. Le circuit sera celui-là.

M. Hanbali.- Ce qui veut dire qu'il y a un retour à l'expéditeur. Vous faites signer l'ordonnateur et cela repart.

Mme Bourhis.- Oui. Pour l'instant, nous n'avons pas d'autre choix.

M. Johann.- Mais c'était aussi une demande de responsabiliser les personnes qui le font par ailleurs. Dans les autres universités, c'est un fonctionnement qu'ils avaient. Finalement, il ne fallait pas qu'à UBFC, on se retrouve avec une machine qui embolise alors qu'ailleurs cela ne pose pas de souci.

M. Koukam.- Cela va permettre d'aller un peu plus vite. C'est le plus important.

M. Johann.- Du côté de l'ordonnateur, cela fluidifie complètement. Après, il faudra que cela suive côté comptable, mais cela va se résoudre.

Mme Bourhis.- Le besoin est au plus près du labo. L'équipe scientifique se tourne vers son laboratoire et vers les équipes administratives du laboratoire, elle n'a pas à se tourner vers UBFC.

M. Hanbali.- Je ne conteste pas la décision, je voulais juste comprendre.

Mme Bourhis.- A ce jour, on n'a pas d'autre solution parce que la délégation de la compétence ordonnateur propre n'est juridiquement pas possible. Ce sera peut-être le cas plus tard s'il y a des évolutions dans les statuts, dans les modes d'organisation, mais pas aujourd'hui.

M. Johann.- On pourrait si un cadre A était détaché à 25 %. C'est quelque chose que nous avons envisagé. Mais là, on n'avait pas le temps d'attendre, on ne pouvait plus attendre. Il fallait aller vite.

M. Creantor.- Je me félicite qu'enfin les outils, dans la Comue, soient utilisés par les établissements et j'aurais aimé avoir un retour de l'uB parce que je fais partie de la

DSI, j'ai donc eu deux ou trois retours sur le fait que les outils de la Comue ne fonctionnaient pas ou que cela entraînait une surcharge de travail pour former les gens à un deuxième outil.

Là, a priori, il y a eu de la bonne volonté. Je voudrais savoir ce qu'il en est de la surcharge de travail. Mais tant mieux.

M. Johann.- Je vais vous répondre. C'est-à-dire que les gens étaient demandeurs et nous aussi. À un moment donné, on s'est mis d'accord, c'est-à-dire : « nous, on veut bien le faire si l'ordonnateur le fait », c'est tout. Les gens voulaient bien être formés dans la mesure où, de mon côté, je le donnais. Si je dis non, ils ne le font pas. Il y avait donc un blocage parce qu'on ne le faisait pas.

M. Creantor.- Il y avait surtout les annexes au rapport des DGS où il était stipulé que c'était l'outil Cocktail qui ne marchait pas.

M. Johann.- Vous n'êtes tout de même pas très positif ! Vous êtes mandaté pour être négatif !

M. Creantor.- Non.

M. Johann.- Si ! Ou alors je ne m'y connais pas !

M. Creantor.- Je me félicite qu'il y ait maintenant de la bonne volonté. Tant mieux. Je vous remercie d'avoir réussi à le faire.

M. Johann.- Ce n'est que ça ; on ne fait que cela. Sachant que maintenant, on a une DAF, ce qui est tout de même plus confortable, déjà. Madame Bourhis est là, elle est DAF. Quand vous n'en avez pas, comment pouvez-vous aller discuter sur le terrain ? Vous ne pouvez pas tout faire. Un DGS ne peut pas tout faire. À partir du moment où vous avez une DAF, vous pouvez demander des choses que je ne peux même pas, moi-même, aller discuter parce que c'est trop technique. Il y a aussi ce point qui aide, c'est clair.

Mais si vous ne faites pas ce geste-là, personne ne vous aidera. Les gens râlent et, à un moment donné, ils sont prêts à faire un effort si vous en faites, mais c'est des deux côtés.

M. Creantor.- D'accord. Pour rebondir, si ce fonctionnement marche, quid, dans le rapport IGAENR, de la convergence des SI ?

M. Johann.- La convergence des SI est écrite.

M. Creantor.- Oui, mais cela pose question.

M. Johann.- Non, le but n'est pas juste de faire un petit arrangement...

M. Creantor.- Ce n'est pas un arrangement.

M. Johann.- La convergence des systèmes d'information est tout d'abord un marqueur politique très fort, c'est-à-dire que c'est l'identité d'un établissement. Un établissement qui a un système d'information unique, c'est une identité forte. Si vous ne l'avez pas, c'est une difficulté. Ce n'est pas qu'une histoire de Cocktail ou pas Cocktail, c'est général.

M. Creantor.- Attendez ! Si c'est unique, c'est une fusion.

M. Johann.- Mais non !

M. Creantor.- Si.

M. Johann.- Non. Je simplifie, admettons que nous ayons SIFAC, on prend SIFAC. Où voulez-vous en venir ? Je ne comprends pas votre question.

M. Creantor.- L'outil actuel marche et, en gros, on va le changer alors que c'était simplement un problème de formation.

M. Johann.- Non. On a été obligé de former 20 personnes qui utilisaient un autre logiciel pour faire cela, ce qui est inévitable le jour où on a le même logiciel.

M. Creantor.- Si vous dites que cela s'est bien passé...

M. Johann.- Vous me fatiguez !

M. Creantor.- Je note.

M. Johann.- Que voulez-vous ? Je vais vous le demander une fois pour toutes : est-ce que vous voulez vous en sortir ? Oui ou non ? Parce qu'il y a des discussions où on peut ne pas être d'accord, on peut discuter, etc., mais ne cherchez pas à être négatif.

M. Creantor.- Je ne suis pas négatif.

M. Johann.- Mais si ! Et à chaque intervention. C'est : pourquoi faire converger les SI ? Si j'avais dit qu'on ne les faisait pas converger, vous m'auriez demandé ce que je faisais. Soyez positif !

M. Creantor.- Ok. Je ne vous embête plus, Monsieur Johann.

M. Johann.- Soyez positif ! Il y a des personnes qui ne sont pas d'accord avec moi et qui savent me le dire.

M. Creantor.- N'en parlons plus, merci. J'arrête de parler.

M. Johann.- C'est bien, cela me convient.

Mais ne soyez pas négatif. Il y a des syndicats qui ne sont pas toujours d'accord avec moi et qui savent me le dire.

Vous me demandez à quoi sert de faire converger les systèmes d'information maintenant qu'on a réussi à former 20 personnes sur Cocktail ! Les bras m'en tombent. Je ne sais plus quoi dire.

M. Creantor.- C'est donc négatif, d'accord.

M. Johann.- Oui...

M. Creantor.- Parce que vous ne pouvez pas répondre, c'est négatif.

M. Johann.- À chaque fois que je vous réponds, j'ai l'impression que vous cherchez la faiblesse du discours.

M. Creantor.- Je ne pose donc plus de question. Si le fait de poser des questions vous embête, on ne pose plus de question.

Mme Bourhis.- Je voudrais vous apporter une précision sur cette convergence des systèmes d'information. Nous n'avons pas vraiment le choix parce que le ministère - sans trop me tromper puisque le Président Bahi l'a annoncé il y a 15 jours en réunion - a choisi SIFAC pour être, dans l'avenir, le système d'information unique de tous ses services déconcentrés.

Pourquoi SIFAC ? Parce que SIFAC, c'est SAP et, SAP, c'est Chorus et, Chorus, c'est le système d'information financière de tous les services de l'Etat. Il y a donc une réelle convergence, une réelle logique à cela.

Je ne connais pas SIFAC. Je connais Chorus, je peux vous dire que c'est compliqué.

M. Creantor.- Merci pour cette information qui répond à ma question.

Mme Bourhis.- Mais cela ne se fera pas demain car, pour basculer de système d'information, il ne suffit pas de faire cela et de dire que, demain, on prend SIFAC. Cela ne marche pas de cette façon.

Mme Peyron.- Quand l'université de Bourgogne est passée à SIFAC, cela a été une galère pour les personnels.

Mme Bourhis.- Oui, c'est compliqué.

Mme Peyron.- J'ai vécu cela avec eux à ce moment-là, je peux vous dire que cela n'a pas été simple.

M. Johann.- C'est la même chose partout. Je suis passé de Nabuco à SIFAC à l'université de Metz à l'époque, on a tous ramé. Dès que vous changez un système d'information, c'est dur. Mais il y a tout de même eu un accompagnement au changement, on a demandé à un cabinet. On sait bien que c'est difficile. Mais si vous voulez faire une communauté, si vous n'avez pas un système d'information unique, je peux vous dire qu'on ne regarde même pas le reste. Si vous n'êtes pas prêts à faire cela, cela veut dire qu'il faut laisser tomber, que votre vision, c'est du pipeau.

Mme Bourhis.- Toutes ces procédures, tous ces changements sont complexes à mettre en œuvre, mais à partir du moment où vous anticipez les choses, où vous écrivez, vous diagnostiquez les difficultés éventuelles qui peuvent apparaître, normalement, vous faites un rétro en mode de gestion de projet. Logiquement, vous passez la barre à peu près facilement. Il y a des couacs, mais ça marche tout de même.

Y a-t-il d'autres questions sur la convergence des systèmes d'information ? C'est bon ? On peut passer au vote ? (*Approbaton générale*)

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*)

Merci.

6. Mise à jour des procédures de remboursement des frais de mission

M. Johann.- Là, on a dû faire une précision vis-à-vis d'une remarque du rectorat. On l'a faite ?

Mme Bourhis.- Non, je n'ai pas répondu à Madame Girin. On le rajoutera dans la délibération.

La délibération qui vous est proposée, c'est une actualisation d'une délibération sur laquelle vous vous étiez prononcés en juillet 2017. C'est la procédure interne qui cadre les modalités de remboursement des missions, que ce soit sur projet de recherche ou pour le personnel interne à UBFC.

La procédure a été remise à jour dans sa forme pour actualiser les formulaires qui ont été allégés depuis 2 ans. Elle permet surtout de traduire les modifications induites par les décrets de février 2019 qui modifient les décrets et les arrêtés sur les taux de remboursement de l'hébergement et les indemnités kilométriques.

Sur ce point très précis, on vous propose, dans l'organisation, de nous caler au décret qui flèche trois niveaux différents de remboursement en fonction de la taille de la commune, les communes en dessous de 200 000 habitants, les grandes villes, donc au-dessus de 200 000 habitants, les communes du grand Paris et puis Paris intramuros.

Le choix que nous continuons à faire, c'est de rembourser mieux que le barème fixé par les textes mais aux frais réels, donc 80 € pour les communes de moins de 200 000 habitants alors que le texte prévoit 70 €, 100 € pour les grandes villes et les communes du grand Paris, le texte prévoit 90 €. Pour Paris, on a fait un petit effort compte tenu de la réalité du marché hôtelier et on prévoit 140 € pour Paris intramuros.

M. Johann.- C'est bien ! Je ne suis pas remboursé comme cela, je peux vous le dire.

Mme Bourhis.- Il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'établissements qui font cela. En échange, on ne rembourse pas au forfait comme c'est prévu par les textes, mais aux frais réels. C'est-à-dire que si quelqu'un est à Paris et paie 120 €, il sera remboursé 120 € et pas 140 €. On augmente les tarifs mais, en compensation, on rembourse aux frais réels, ce qui me semble une bonne gestion de l'argent public, tout simplement.

M. Johann.- A Paris, je suis d'accord.

Mme Bourhis.- On a également fait un ajout car le texte n'était pas très clair. Je ne sais pas ce qu'en pense le rectorat. Le texte avait introduit une petite mesure qui pouvait laisser penser que l'on devait réclamer à tous les missionnaires de justifier de leurs frais de repas, c'est-à-dire de fournir tous les petits tickets. En mode de simplification de l'administration, ce n'est pas extraordinaire. J'ai donc tout de même préféré acter dans la délibération qu'on ne demandait pas de justification pour les repas.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai une question sur le fait de ne plus donner de justificatif sur les repas. En revanche, vous avez, page 5 sur 9, l'explication : « *les repas sont remboursés sur la base forfaitaire prévue par l'arrêté* », donc 15 € ou 17 €. Comment pouvez-vous savoir sur quelle base forfaitaire vous fonder si vous n'avez pas de justificatif ? En gros, il y en a un qui est le restaurant administratif et, pour l'autre, un restaurant lambda.

Mme Bourhis.- C'est du déclaratif uniquement. Les textes prévoient du déclaratif.

Mme Attuel-Mendes.- Vous allez donc avoir une hémorragie de non-restaurant administratif.

Mme Bourhis.- C'est déjà comme cela aujourd'hui. On n'a pas changé ce point. C'est toujours le texte et, dans les services de l'Etat, c'est comme cela partout.

M. Trichard-Comparot.- C'est très limité. Si tu prends ton train à 11 h 30, on considère que tu as acheté ton sandwich avant.

Mme Attuel-Mendes.- On ne fonctionne pas du tout comme cela dans le privé où il y a surproduction de justificatifs. On ne nous fait pas confiance !

M. Johann.- C'est parce que vous avez des repas à 300 € !

Mme Attuel-Mendes.- Nous sommes limités à 17,50 € ou 24 € en métropole.

Mme Bourhis.- Si vous allez par-là, on peut très bien extrapoler et dire que les gens qui partent à l'étranger...

Mme Attuel-Mendes.- Non, sans chercher de la mauvaise foi dans la déclaration des personnes. C'était juste pour savoir puisque vous avez deux forfaits différents.

Mme Bourhis.- Je fais confiance aux personnes.

M. Trichard-Comparot.- Si tu regardes tous les tickets, tu vas avoir un agent qui ne va faire que ça et cela va te coûter cher, au final.

Mme Attuel-Mendes.- C'était juste une remarque.

Mme Bourhis.- Mais les gens déclarent des restaurants administratifs, on en a. Ce n'est certainement pas tout le monde, mais cela existe.

M. Johann.- C'est un système que nous avons déjà avant et qui a été réactualisé.

Mme Bourhis.- Cela n'a pas changé.

M. Trichard-Comparot.- Il y a des effets d'indice, comme celui qui te dit qu'il va déjeuner au ministère et qui demande tout de même le forfait repas.

Mme Attuel-Mendes.- Ce qui veut dire qu'il y a quelqu'un qui vérifie.

M. Trichard-Comparot.- Oui, c'est celui qui fait l'ordre de mission.

Mme Attuel-Mendes.- Nous n'avons pas les mêmes pratiques.

M. Johann.- Avez-vous d'autres questions ?

Mme Girin.- Je vais préciser la remarque que j'ai formulée à UBFC en amont du CA.

Puisque les taux qui vont être votés sont dérogatoires à la réglementation, ils doivent être fixés pour une durée limitée. C'est la petite précision qu'il faut ajouter. C'est vous qui décidez de la durée, mais il y a une durée limitée, donc une nécessité de revenir sur un vote.

M. Johann.- On avait dit 2020 ?

Mme Bourhis.- On avait dit fin 2020 en l'absence de modification de texte parce que si des textes sont modifiés, on est obligé de remodifier la délibération. On rajoutera donc cela.

M. Johann.- On précise, dans la délibération, fin 2020.
Sur cette proposition, qui est contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité)
C'est validé en ajoutant fin 2020.

7. Délégation du Conseil d'administration à l'administrateur provisoire

M. Johann.- C'est un truc de juristes qui ont créé des règlements qu'ils sont les seuls à comprendre !

M. Paris.- Bonjour. Je suis chargé de vous présenter le rapport n° 7 sur la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur provisoire, comme nos statuts le permettent. C'est régi par l'article 12 de nos statuts.

On ne va pas dans l'intégralité de tout ce qui est permis par nos statuts sur les questions d'aliénation, de biens mobiliers, d'acceptation de dons et de legs, ces questions ne présentant pas, dans l'immédiat, un caractère urgent, du moins devant être traitées pour une question d'urgence. L'objet de la délégation de signature est de nous permettre de régler de manière sécurisée juridiquement nos accords envers nos partenaires, sans oublier de vous présenter à vous, administrateurs, de manière biannuelle le résultat de cette délégation.

C'était l'objet du rapport qui vous a été transmis. Il n'y a rien qui diffère de ce que vous devez déjà connaître dans vos établissements respectifs. Elle touche à des questions de conventions, à l'exception des conventions de subvention, évidemment, puisque cela a des conséquences en matière d'autorisation budgétaire, des conventions portant un intérêt stratégique pour l'établissement. Je cite quelques exemples : le contrat de site, l'accord de consortium de projets structurants, ce genre de choses qui ne vont pas se faire seules, les actions en justice.

La question, ici, ne concerne pas trop les actions en justice parce qu'on peut considérer que c'est un domaine réservé de la présidence d'UBFC, ici de l'administrateur provisoire, pour tout ce qui touche au pouvoir directionnel. Là, la question est vraiment sur la notion d'arbitrage parce qu'on voit de plus en plus, dans nos accords de consortium, des accords ou des projets internationaux ou européens d'attribution des contentieux aux arbitrages, sauf que l'arbitrage a une obligation de rapidité, notamment pour désigner les premiers arbitres. Là, il faut agir vite et ce n'est pas forcément en adéquation avec un calendrier institutionnel.

Je vous ai donc expliqué tout ce qu'il y avait derrière chaque idée.

Pour les questions budgétaires, c'est prendre des décisions modificatives du budget qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses. Schématiquement, les autorisations qui ont été arrêtées au cours de l'année restent les mêmes, elles ont pour objet de permettre l'exécution de conventions. Ce qui veut dire que l'on peut se retrouver dans une situation où on avait, dans nos accords de consortium qui fonctionnent par des appels à projets, une estimation d'une consommation pour l'année que nous allons arrêter dans le budget. Mais, en cours de route, tel ou tel accord, tel ou tel appel à projets vont plus ou moins consommer leurs crédits et nous allons devoir, de manière comptable, affecter tel ou tel crédit à tel budget en respectant l'équilibre global et à charge également de prendre après coup un budget rectificatif. C'est ce que cela vise. Ces assez récurrent, c'est une pratique somme toute assez récurrente, assez simple des établissements.

M. Johann.- C'est la partie courante. Ce n'est pas moi qui l'ai demandé, je vous rassure.

Il n'y a rien de stratégique. Je ne prends aucune décision stratégique.

Est-ce que vous avez des questions à poser ? Comme c'est technique, il n'y a que Monsieur Paris qui peut répondre. Pas de question ?

Sur cette proposition, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

(Unanimité)

8. Résultats des appels à projets 2019 du NCU RITM-BFC

Mme Laou-Huen.- Bonjour à tous. Claudia Laou-Huen, directrice du service recherche et projets structurants.

Je vais vous présenter de façon synthétique ce rapport qui concerne les résultats du deuxième appel à projets du PIA NCU RITM-BFC. Cet appel à projets a démarré en février 2019 et s'est terminé en mai 2019. Il concerne quatre types de dispositifs qui sont proposés par le NCU, à savoir la réussite étudiante, les innovations pédagogiques, les Openlabs et les résidences pédagogiques.

Cet appel à projets a intéressé l'ensemble des établissements membres de l'UBFC puisqu'il y a eu 31 dossiers déposés pour un volume de 690 000 €. Au final, 14 projets ont été retenus par le Copil de RITM, ainsi que par le conseil scientifique et d'évaluation de RITM. Ce conseil scientifique et d'évaluation est composé de certains laboratoires en Sciences de l'éducation, mais aussi d'experts internationaux et nationaux, qui proviennent en l'occurrence de Suisse, de Belgique, du Canada, mais aussi des experts au niveau national comme quelques représentants de l'université de Rennes ou de Nantes, sauf erreur de ma part.

Ces projets pluriannuels vont démarrer en septembre 2019.

C'était simplement pour vous informer que le Copil RITM va attribuer 305 025 € dès la rentrée 2019. C'est juste une information, il n'y a pas d'approbation.

Est-ce que vous avez des questions au sujet de cet appel ?

Je passe à la suite.

9. Accord de consortium du PIA NCU RITM-BFC

Mme Laou-Huen.- Cette fois-ci, c'est pour approbation et cela concerne l'accord de consortium RITM, puisque dans la convention attributive d'aide du NCU RITM, il est prévu qu'un accord de consortium soit fourni à l'ANR avant le 25 juin 2019. Vous trouverez en annexe le détail de cet accord de consortium qui, je le rappelle, regroupe UBFC et ses sept établissements membres.

Pour rappel, RITM est coordonné par le professeur Sébastien Chevalier. Il a commencé officiellement le 1^{er} février 2018 pour une durée de 10 ans et une dotation de 11 158 000 €.

Nous vous sollicitons pour approbation sur cet accord de consortium et, suite à cette approbation, Monsieur Luc Johann pourra signer cet accord et nous pourrions ensuite tenir nos engagements vis-à-vis de l'ANR.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions ?

M. Chaillet.- Je n'ai pas de question mais j'ai pas mal de modifications de forme ou d'erreur à proposer. Je ne vais certainement pas les lister ici. Je peux voir cela avec Claudia.

M. Johann.- Oui. Il faut voter. Il n'y a pas de questions de fond ?
Moyennant les éventuelles modifications qui seront apportées par Nicolas, qui est contre ?

Qui s'abstient ?
(Unanimité)
C'est approuvé.

10. Accord de consortium du PIA EUR EIPHI-BFC

Mme Laou-Huen.- Pour le point suivant, idem pour l'accord de consortium cette fois-ci du PIA Ecole Universitaire de Recherche EIPHI-BFC qui prévoit également un accord de consortium à fournir à l'ANR avant le 1^{er} juin 2019.

Cet accord de consortium, contrairement à l'accord de consortium de RITM, regroupe les tutelles des laboratoires fondateurs de EIPHI, à savoir Femto ST, ICB et l'institut de Mathématiques de Bourgogne. Les tutelles concernées sont l'UFC, l'uB, l'ENSMM, l'UTBM et le CNRS.

Ce projet est coordonné par le professeur Laurent Larger de l'UFC. Il a démarré en juin 2018 pour une durée de 10 ans et pour une dotation de 13 683 000 €.

Je vous remercie.
Est-ce que vous avez des remarques ?

M. Chaillet.- Idem.

M. Johann.- Donc pareil, moyennant les modifications éventuelles qui seront apportées par Nicolas.

Pas de questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité)
C'est approuvé, merci.

11. Co-tutelle UBFC / INRA

11.a - Convention portant renouvellement de l'unité de recherche Agroécologie

11.b - Convention constitutive de l'unité de recherche Formation et apprentissages professionnelles (FAP)

11.c - Convention portant renouvellement de l'unité de recherche CESEAR

M. Paris.- On vous présente trois conventions concernant le renouvellement de l'unité de recherche Agroécologie, une convention constitutive des unités de recherche formation apprentissages professionnelles et une convention portant renouvellement d'une unité de recherche CESAER. Il y a deux renouvellements et une création.

Au niveau de la convention portant renouvellement de l'unité Agroécologie, cette dernière garde dans le fond les mêmes partenaires, à savoir l'INRA, l'uB, AgroSup Dijon et l'UBFC. Un point notable : cette dernière est bien une unité mixte de recherche. Elle est conclue pour une durée de 5 ans.

Sur Agroécologie, il n'y a vraiment rien de différencié, ni en termes d'établissement, de l'utilisation de l'établissement dessus.

Mme Peyron.- J'ai une question à ce propos-là. Si je regarde à la page 2 de la convention, dans l'article 1, l'objet de cette UMR, il est indiqué au troisième alinéa qu'elle

est rattachée au sein de l'université de Bourgogne Franche-Comté, à l'unité de formation et de recherche des Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (SVTE). SVTE est une UFR de l'uB et pas de l'UBFC.

M. Paris.- Oui, c'est pour cela que c'était resté en suspens. On vous présente la dernière version qui nous a été transmise, mais c'est bien l'université de Bourgogne. Ils nous mettent bien « à compléter », on complétera donc.

Mme Peyron.- Ce n'est donc pas UBFC mais uB ?

M. Paris.- Oui, c'est bien cela. Vous avez tout à fait raison.

Mme Peyron.- J'ai une deuxième question à poser par rapport à cela là aussi. L'UFR SVTE qui est signalée dans le cadre de l'uB est-elle présentée en tant qu'antenne financière ou est-ce présenté en tant que composante ? Parce que dans le paragraphe en dessous, pour AgroSup, il est indiqué différentes composantes d'AgroSup, c'est-à-dire le département Agronomie, Équipement Élevage et Environnement, le département Sciences de l'ingénieur et des procédés. Si je reprends dans le cadre de l'université de Bourgogne, il y a deux composantes qui interviennent dans cette UMR, c'est l'UFR SVTE plus l'IUVV.

Pourquoi, dans le cadre de l'universitaire de Bourgogne, n'en apparaît-il qu'une à titre d'antenne financière, parce que c'est l'antenne financière et que, dans le cadre d'AgroSup, ce sont les deux composantes ? Ce n'est pas l'antenne financière, mais les deux composantes. Pourquoi n'est-ce pas traité de la même façon ?

M. Paris.- Très bonne question !

Mme Peyron.- J'ai une troisième question par rapport à ceci. J'ai regardé, en annexe, la répartition des personnels, les choses comme cela. Il apparaît que tous les doctorants de cette UMR sont rattachés à l'INRA. Il y a donc les chercheurs. Il y a plusieurs cas, il y a l'INRA en tant que composante et en tant que tutelle n° 1, la tutelle n° 2 qui est AgroSup et la tutelle n° 3 qui est l'université de Bourgogne. Tous les doctorants sont rattachés à l'INRA. Il n'y en a aucun à AgroSup ou à l'université de Bourgogne. Dans ces doctorants, il y a même des bourses CIFRE, il y a même des cotutelles et ils ne sont pas tous uniquement sous la tutelle de l'INRA.

Est-ce une bonne façon de présenter l'équipe mixte de recherche que de la présenter ainsi ? Est-ce que c'est seulement formel et que, comme il ne faut pas oublier un étudiant, on peut les mettre dans n'importe quel wagon et ce n'est pas grave, il suffit qu'ils y soient tous, ou est-ce qu'il faut faire attention un minimum ?

M. Trichard-Comparot.- C'est UBFC, ce n'est plus uB, ce n'est plus UFC.

M. Paris.- Monsieur Comparot a raison.

Mme Peyron.- Dans le tableau qui figure dans la convention, ils sont dans la case « INRA ».

M. Trichard-Comparot.- C'est une coquille.

Mme Peyron.- La deuxième colonne regroupe les chercheurs, les enseignants-chercheurs, il y a l'INRA et ils sont placés dans « INRA ». Si je prends la tutelle 2 AgroSup, il y a les personnels et les enseignants, enseignants-chercheurs, idem pour la tutelle 3 pour l'université, il y a les membres du CNRS, mais il n'y a aucun doctorant.

M. Paris.- Il doit y avoir une coquille au-dessus, en termes de tabulation dans le tableau, de fusion.

Mme Peyron.- A ce moment-là, il faut revoir la présentation du tableau pour éviter cela. Sinon, en termes d'image, il est étonnant de mettre que tous les doctorants sont à l'INRA et que les autres sont là mais n'ont aucun doctorant avec eux. C'est un peu étonnant de le faire apparaître d cette façon.

M. Trichard-Comparot.- On va les faire apparaître, c'est une coquille.

M. Paris.- Vous faites bien de le signaler.

Mme Peyron.- C'était les trois remarques que j'avais notées par rapport à cela.

M. Johann.- Il faut corriger si c'est une coquille. Après, si ce n'est pas une coquille, on reverra cela.

Mme Peyron.- Ils sont forcément inscrits à l'UBFC mais quand on lit le tableau, cela ne donne pas une bonne image.

M. Tatibouët.- Si ce sont des doctorants, ils peuvent être UBFC mais aussi INRA, ce dernier étant un organisme national. Il peut très bien y avoir un encadrant qui ait un doctorant inscrit à l'INRA. Tout dépend si c'est formel ou pas.

M. Trichard-Comparot.- Cela fait tout de même beaucoup de doctorants qui seraient à l'INRA.

M. Tatibouët.- L'INRA n'a pas le droit d'inscrire un doctorant.

M. Trichard-Comparot.- Ils sont donc forcément à UBFC.

M. Johann.- Ok, il faut donc vérifier cela. C'est sous réserve que ce soit bien une coquille.

M. Chaillet.- Il y a pas mal d'autres coquilles. Je ne vais pas les égrainer, mais c'est du même genre que pour le texte précédent. Ce n'est pas « Université de Bourgogne Franche-Comté », cela m'irait bien, mais c'est université Bourgogne Franche-Comté. Il y a pas mal de choses, je ne vais pas les lister ici pour ne pas embêter tout le monde, mais il serait bien de vérifier tout cela auparavant.

M. Johann.- C'est un truc... il faut avoir l'œil pour le voir !

M. Chaillet.- J'ai une question sur le premier point de Dominique. Est-ce qu'il faut indiquer quelque chose sur UBFC puisque, en page 2, l'UMR est rattachée au sein de l'université de Bourgogne, à l'UFR, rattachée au sein d'AgroSup, au département... etc. Est-ce que l'idée, puisqu'il y a un commentaire « à compléter par l'UBFC » est de mettre aussi une phrase sur le rattachement à UBFC ou pas ? Si oui, quelle doit être cette phrase ?

M. Trichard-Comparot.- C'est un rattachement financier.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a urgence sur les conventions ? Sinon, je repousse tout.

M. Paris.- Les conventions ont déjà été présentées aux partenaires, à AgroSup notamment.

M. Johann.- Et AgroSup a laissé passer comme cela ?

M. Paris.- On a justement laissé le commentaire « à compléter par UBFC » pour montrer ce qui était finalement attendu de nous. Ici, je pense qu'il faudrait simplement montrer un rattachement sur l'université de Bourgogne. Après, reste la question de savoir si on parle de composante, suite à la question qui a été soulevée. Ce qui sera à vous préciser lors d'une prochaine séance. Je pense que c'est un rattachement à l'université de Bourgogne et un rattachement avec des questions financières à UBFC.

M. Trichard-Comparot.- Chez nous, il n'y a pas de rattachement à une composante. C'est toujours un rattachement à l'université de Bourgogne. Pour une composante, il y a éventuellement une antenne financière, mais pas de rattachement à une composante pour un laboratoire.

M. Paris.- Ce que j'entends par là, ce n'est pas un rattachement juridique, c'est de bien identifier, dedans, quelles composantes vont travailler au sein de l'UMR. C'est juste ce que j'entendais dans la notion de rattachement.

M. Johann.- On le sait ou on ne le sait pas ? Je suis binaire : oui / non ?

M. Paris.- Tel que cela a été validé par AgroSup, je pense que la question SVTE est vraiment la question financière. C'est ainsi qu'on voyait les choses.

Pour répondre à votre question, après réflexion, je pense que pour le coup, on ne va pas intégrer l'autre composante.

M. Johann.- On a donc déjà répondu.

M. Trichard-Comparot.- Nous, c'est l'antenne financière. C'est uniquement cela.

M. Johann.- Ce qui est proposé est donc déjà rempli. En fait, ce qui est rempli, c'est la proposition qui est faite, c'est financier.

Est-ce que cela pose un souci ?

M. Chaillet.- Cela ne me pose aucun souci, c'était simplement pour comprendre. Mais s'il y avait autre chose qu'un rattachement financier, il y avait à mon avis des choses à mettre pour que l'UBFC ait une existence dans ce texte. Mais c'est vous qui voyez.

M. Johann.- D'accord.

M. Chaillet.- Sinon, il y a les partenaires qui ne sont pas définis, mais ce sont les parties. Et c'est la même chose sur le troisième, le 11 C. Ils sont sur le même modèle.

M. Johann.- D'accord. Il faut peut-être tout voir et compléter.

M. Chaillet.- Je redis que, politiquement, cette instance pourrait faire le choix d'ajouter une phrase pour marquer un rattachement UBFC.

M. Johann.- Je ne le ferai pas en séance. Je repousse donc tout et on vous fera une proposition la prochaine fois. Ce sera donc repoussé.

M. Chaillet.- Il ne faut pas en faire un motif pour repousser, c'était juste une proposition. C'est assez facile à écrire.

M. Johann.- Non, ce n'est pas que je n'aie pas d'avis, c'est qu'on le passe ou qu'on ne le passe pas, mais je ne passerai pas cela en séance.

M. Koukam.- Comme c'est une demande de renouvellement, n'y aurait-il pas des contraintes de *deadline* ? Parce que tout le monde, ici, souhaite qu'une telle unité soit renouvelée, il y a donc juste la manière dont on l'écrit. On peut vous faire confiance pour apporter ces précisions.

M. Johann.- Ce que je veux dire par là, c'est que la proposition qui a été faite, c'est celle qui est écrite et ce n'en est pas une autre. Et si on en rajoute une, je n'ai pas de recul. Il faut que je revoie avec AgroSup, je ne peux pas l'inventer.

M. Koukam.- Mais est-ce que ça ne va pas retarder ?

Mme Peyron.- Le souci, c'est dans l'objet, la façon dont a été intégrée l'UBFC pose problème dans cette convention-là comme dans le 11 C du CESER, c'est pareil. C'est l'UBFC qui est intégrée en tant que signataire des conventions et, dans l'UBFC, il y a l'uB, il y a AgroSup et plein d'autres écoles.

M. Johann.- On a une convention cadre avec l'INRA où on est signataire qu'on a passée ici.

Mme Peyron.- Il y a l'INRA, il y a l'UBFC, l'uB et, en plus, AgroSup. Il faut donc rajouter un truc UBFC, c'est tout. Et on ne peut pas dire que l'UBFC, c'est la même chose que l'uB, ce qui était le cas dans l'autre convention où l'UBFC était mise à la place de l'uB dans la ligne correspondant à l'uB. Il n'est pas possible de laisser cela ; il suffit de le corriger et d'intégrer une ligne UBFC.

M. Trichard-Comparot.- Je n'ai pas de difficulté là-dessus, c'est juste le fait que si AgroSup a déjà voté, cela va poser un problème de calendrier. Mais là-dessus, je n'ai pas de souci.

M. Tatibouët.- Ils revoteront.

M. Trichard-Comparot.- Cela dépend du calendrier. Ils n'ont pas des conseils d'administration tous les jours.

Mme Peyron.- Je ne sais pas s'il y a un problème de *deadline* pour les contrats, les choses comme cela, parce que si la convention n'est pas signée en relation avec les membres, peut-être que cela repousse des choses dans les financements.

M. Paris.- Les questions financières sont vraiment à voir avec eux mais, au niveau de la date, comme vous le voyez, elle est créée rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2018. Aujourd'hui, l'unité travaille, cela ne l'empêche pas de travailler. Après, il y a peut-être des modalités financières qui m'échappent au niveau des rentrées. C'est à questionner. En tout cas, la date est ici, c'est le 1^{er} janvier 2018.

Ces conventions ont une vocation à mettre sur la table les moyens et c'est finalement le cœur du sujet, ce sont vraiment les moyens : où est-ce qu'on s'installe ? Quels sont les personnels ? Comment va-t-on travailler ? Comment fonctionne la direction de l'unité ?

M. Johann.- Je n'ai pas d'état d'âme sur UBFC ou pas UBFC. On a fait une convention avec eux. C'est comme, demain, pour la tutelle du CNRS et UBFC, je ne me

pose pas de question métaphysique. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut que je mette une ligne pour dire que j'existe. De toute façon, demain, ce ne sera que nous. Je vous le dis comme je pense, c'est-à-dire que si on peut ralentir le système, cela ne me gêne pas du tout. Laisser faire ne me gêne pas, parce que si c'est juste pour dire qu'il y a l'UBFC, pour moi, la question, demain, ce n'est que nous.

Mme Peyron.- Mais concrètement, la ligne telle qu'elle était écrite ne pouvait pas rester en l'état.

M. Johann.- Oui. Donc qu'est-ce qu'on a dit, finalement ?

M. Paris.- C'est une coquille.

M. Johann.- Que faut-il enlever ?

M. Paris.- Franche-Comté.

M. Johann.- Il faut donc enlever Franche-Comté. Là, personne ne nous en voudra. Après, ajouter quelque chose change le sens. Pour moi, ce n'est pas utile car nous sommes au-dessus de cela puisque, demain, ce sera la seule tutelle.

Pour le CNRS, c'est réglé. Ils ont une tête et on travaille sur les conventions. Demain, c'est avec nous. Je n'en suis donc plus à dire que je vais essayer de mettre UBFC. Pour moi, ce n'est même plus une question. Demain, c'est UBFC la tutelle. Si on en revient aux questions de tout à l'heure, on n'en est pas là ! De toute façon, dans les têtes, il est acté par tout le monde que la tutelle, c'est UBFC. C'est pour vous dire la place de l'UBFC, c'est-à-dire que ce n'est pas une question pour moi. Et si on n'en est pas à ce niveau-là, on ne discute plus.

Avec le CNRS, cela a été clair. Et si cela a été tranché de cette façon, c'est parce que ce n'est plus un sujet, c'est cela ou on n'en parle plus. C'est pour cela que je ne suis pas allé pinailler là-dessus. Parfois, cela arrive, il faut le faire. Là, je dis que c'est comme vous voulez.

Pour ce qui est des coquilles, je n'en parle pas, il faut les corriger. Mais changer le texte, c'est autre chose. Là, du coup, est-ce que tout le monde est d'accord ? Oui / non ? C'est là où je discute en demandant si cela vaut le coup ou pas. Je n'en sais rien. Cela ne me gêne pas du tout de repousser, c'est comme vous voulez.

Il faut changer et barrer "Franche-Comté" puisque c'est une coquille. Rajouter, c'est autre chose. Si on rajoute, je le diffère. Qu'est-ce que vous voulez ?

M. Piat.- On barre et c'est tout.

M. Johann.- On barre et on continue.

Y a-t-il des remarques sur les autres conventions ? Dites tout ce que vous avez vu. Pareil sur le tableau, il faudra bien vérifier que c'est une coquille, parce que là, ce n'est pas anodin.

M. Chaillet.- Il y a vraiment beaucoup d'autres choses et ce n'est pas vraiment sécurisé.

M. Trichard-Comparot.- Si ce sont des coquilles, ce sont des coquilles, mais si c'est autre chose, c'est autre chose.

M. Johann.- Il faut vérifier que ce soit bien des coquilles. C'est simple, on vérifie et on modifie, sinon on revient.

M. Tatibouët.- D'un point de vue *deadline*, il n'y a rien.

M. Johann.- On vote sous réserve que ce qu'on a vu soit bien une coquille. Peut-on faire cela ?

M. Paris.- Oui.

M. Johann.- On vote et si jamais ce n'était pas cela, on revient. Est-ce que cela convient à tout le monde ? (*Approbation générale*). On fait comme cela.

Y a-t-il d'autres questions sur les autres conventions ? Vous me dites que c'est répétitif ? Si vous avez vu des trucs que nous aurions loupés, vous nous les faites remonter. S'il faut questionner, on vérifie. Cela m'est déjà arrivé. L'accord précédent avec l'INRA est repassé à la moulinette x fois pour qu'il n'y ait plus rien. Avant qu'on vous le présente, il a été revu plusieurs fois, mais il reste toujours des trucs.

Si vous ne les voyez pas là, vous nous le dites, vous nous faites remonter ce que vous pensez et on verra avec Monsieur Paris si cela dénature franchement l'accord et, à ce moment-là, on le repassera ici. Est-ce que cela vous convient ?

Mme Peyron.- D'accord.

M. Johann.- Sur cette proposition de trois conventions, sous les réserves que je viens de vous donner, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*)

Adopté sous réserve que nos remarques soient bien des coquilles et pas quelque chose de plus lourd.

12. Finale régionale du concours "Chercheurs Entrepreneurs Challenges" en 2019

Mme Badet.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis désolée, c'est ma première participation, je ne sais donc pas comment vous procédez.

M. Johann.- Vous faites court. Pour un point comme celui-là, c'est 45 secondes à une minute ! Si vous arrivez à nous tenir en haleine, cela peut repousser de quelques secondes.

Mme Badet.- Je ne vous présente pas le groupe AEF Info, j'imagine que vous le connaissez, c'est un groupe de média dans le monde universitaire qui a sollicité UBFC l'an dernier pour organiser une finale régionale du concours "Chercheurs Entrepreneurs Challenges". L'an dernier, ils avaient sélectionné trois régions dont la Bourgogne-Franche-Comté. Le conseil d'administration d'UBFC a accepté, l'an dernier, d'organiser cette finale.

L'objectif est de contribuer à promouvoir la capacité d'innovation de la recherche publique auprès des milieux économiques, de détecter et susciter des vocations à l'entrepreneuriat auprès des chercheurs, créer une émulation avec les acteurs académiques, les organismes de recherche, les structures d'accompagnement, les entreprises et les investisseurs. Et, en région, aller au plus près du vivier des chercheurs de façon à rendre visibles la dynamique et l'implication d'écosystèmes au niveau local.

L'an dernier, les résultats se sont avérés plutôt positifs, tant du point de vue de l'organisation que de la valorisation régionale. Pour vous citer quelque chose qui n'est pas dans le rapport puisque nous avons eu un comité de pilotage il y a deux jours, le groupe AEF Info nous a informés du nombre de connexions à leur plateforme, donc 1 429 connexions pour 60 dossiers retirés en Bourgogne-Franche-Comté. Ensuite, au niveau du

dépôt des dossiers : 866 connexions pour 25 retraits et dépôts de dossiers complets. Ce qui a abouti, en Bourgogne-Franche-Comté, à huit dossiers sélectionnés, donc éligibles, cinq en lien avec l'UFC, trois à l'uB et un à l'UTBM.

Certains d'entre vous étaient présents lors de l'événement. L'an dernier, il s'est déroulé le 16 octobre. Il a réuni un peu plus d'une centaine de personnes. Cet événement régional qui visait à valoriser ces deux concours a vu l'attribution de deux prix, un à Vladimir Gauthier pour son projet "CellSelect" et un à Aliyasin El Ayouch pour son projet "MetAbsorber".

Le premier prix étant forcément sélectionné pour la finale nationale, Vladimir Gauthier, qui représentait la Bourgogne-Franche-Comté, est arrivé en deuxième position au concours national. C'est à souligner.

Par ailleurs, sur le concours Startup Connexion pour lequel, en Bourgogne-Franche-Comté, nous n'avions pas de candidature, malgré tout, la candidature d'Afuludine, donc Fabrice Lallemand, a été retenue au niveau national et il a été également lauréat, donc premier prix, au niveau national. La Bourgogne-Franche-Comté s'est donc fortement illustrée sur le plan national.

Raison pour laquelle, entre autres et suite à la valorisation de la région, le groupe AEF Info est revenu auprès d'UBFC pour nous solliciter et réorganiser cette finale régionale pour 2019.

Nous avons donc réorganisé le comité de pilotage qui était constitué des personnes dont vous avez la liste sous les yeux. Il est demandé au conseil d'administration d'approuver l'action envisagée, en partenariat avec l'AEF Info, sous réserve bien sûr de l'obtention des financements qui seront précisés, c'est-à-dire auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du MEDEF qui financent les dotations des lauréats. En effet, nous n'avons pas, à cette heure, de réponse concernant leur implication et leur soutien. Oralement, cela semble en bonne voie mais nous n'avons pas encore de confirmation formelle.

Je ne sais pas si j'ai bien résumé ?

M. Johann.- Je découvre. Vous en avez l'habitude ? Est-ce que vous avez des questions, des commentaires ?

Mme Legard.- En fait, c'est une activité qu'on ne connaît pas très bien mais qui est très importante pour les étudiants et toutes les activités qui tournent autour de l'entrepreneuriat. C'est effectivement l'occasion d'en parler autour de ces événements, mais c'est un vrai travail de fond qui est fait et je tiens à féliciter en particulier Fabienne qui travaille sur ces sujets depuis longtemps et qui fait un travail remarquable. Elle est invisible parce que pas très connue mais est, pour autant, très importante pour les étudiants au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Badet.- Merci, mais le plus gros du travail est fait par les doctorants, les étudiants. On est juste là pour structurer et mettre en valeur tout cela.

Mme Legard.- Tout à fait et tu le fais très bien.

Mme Badet.- C'est eux qui doivent être remerciés, pas nous.

M. Johann.- Là, il nous est demandé de reconduire ? C'est cela ?

Mme Badet.- Voilà. Si vous êtes d'accord, on lancera la phase de candidature dès le 3 juin. Le comité de pilotage a décidé, cette année, une première phase du 3 juin au 20 juillet et, en fonction du nombre de candidatures, on ouvrira peut-être une seconde phase complémentaire en septembre. Au départ, on était parti pour ouvrir les candidatures sur quatre mois et on s'est dit que ce n'était finalement pas très judicieux. On va donc le

faire en deux fois et on aura un comité début juillet pour statuer sur le fait de rouvrir ou pas les candidatures.

La particularité, cette année, c'est qu'on ne sera pas, comme l'an dernier, associé à un événement ayant un peu plus d'ampleur qui était les 20 ans du concours « I-Lab » puisque l'événement était organisé concomitamment aux 20 ans de « I-Lab », le concours Chercheurs-Entrepreneurs, donc la finale régionale, et le concours Pépite. Cette année, on est dans des conditions un peu différentes mais on va essayer de faire un événement tout aussi agréable et valorisant pour nos étudiants en mettant en lien également un peu plus ces étudiants, ces doctorants, ces chercheurs avec le monde socio-économique. On va notamment solliciter la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale pour peut-être organiser cela dans leurs locaux et puis associer ainsi les entreprises de façon à ce qu'elles soient présentes. Cela risque d'être difficile pour elles, ça l'est bien souvent, mais en tout cas les associer à la démarche.

En conclusion, puisqu'Oumhanie a fait référence à notre travail lié à l'entrepreneuriat étudiant, l'occasion m'est donnée aujourd'hui de bien préciser que notre objectif final n'est pas que la création d'entreprise mais bien d'initier auprès des étudiants l'état d'esprit d'entreprendre afin qu'ils soient entrepreneurs, même dans les entreprises dans lesquelles ils seront salariés. La création d'entreprise en soi n'est pas l'objectif final puisque nous sommes dans l'enseignement supérieur. Notre objectif est de doter ces étudiants de compétences entrepreneuriales qui sont transverses et qui peuvent être utilisées que l'on soit chef d'entreprise ou salarié et donc amener cette valeur ajoutée dans les entreprises.

M. Johann.- C'est de l'essaimage et, forcément, un jour ou l'autre, cela porte ses fruits. C'est intéressant. Merci.

Mme Badet.- Merci à vous.

M. Johann.- Y a-t-il d'autres questions ?

La proposition est de reproduire l'action, d'approuver et de reproduire le soutien, le financement d'UBFC.

Qui est contre cette proposition ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé, merci.

13. Présentation APP itinéraire chercheurs entrepreneurs

Mme Badet.- Comme indiqué sur la fiche, je ne suis pas la rédactrice et je n'ai pas été associée aux détails de cette opération. Toutefois, mes collègues étant en déplacement, en formation ou absents, je vais essayer de résumer cette action que vous connaissez peut-être.

Il y avait précédemment, en Bourgogne-Franche-Comté, un dispositif en Bourgogne et un dispositif en Franche-Comté qui visaient à former et accompagner les doctorants qui portaient des projets entrepreneuriaux. Michel de Labachèlerie – pour ce que j'en connais – a œuvré l'an dernier pour que ces deux dispositifs existent autant en Bourgogne qu'en Franche-Comté et qu'il y ait une cohérence dans les actions. C'est ce qui a été fait et qui vous est proposé aujourd'hui.

Il s'agit de financer des thèses portées par des doctorants, des thèses qui peuvent être l'objet d'une création d'entreprise par la suite, donc octroyer une allocation de thèse et puis également pour le financement d'un postdoctorat.

M. Johann.- Et là, on connaît le montant ?

Mme Badet.- Personnellement, je n'ai pas ce détail. Pardon, j'ai là l'appel à candidature en détail : « *Deux parcours distincts peuvent être financés, un parcours thèse sur 36 mois avec une subvention plafonnée à 100 000 € comprenant la formation à l'entrepreneuriat et un parcours postdoctorat sur 12 mois avec une subvention plafonnée à 60 000 € comprenant la formation à l'entrepreneuriat* ».

Cet appel à candidature, d'après ce que j'ai vu passer, a été transmis aux écoles doctorales et - j'imagine - aux laboratoires pour identifier les sujets de thèse, proposer à des étudiants de candidater, qu'ils soient sur un projet de création d'entreprise ou en fin de thèse et dont le travail pourrait faire émerger un projet de création.

Un jury sera organisé. J'imagine que vous avez les détails de la sélection.

M. Johann.- C'est un dispositif que vous aviez avant, Nicolas ?

M. Chaillet.- Oui.

M. Johann.- C'est donc quelque chose que le CA connaît.

M. Chaillet.- Comme l'a dit Fabienne, il y avait deux dispositifs différents dans les deux anciennes régions et, l'année dernière, Michel de Labachèrie a effectivement œuvré pour rapprocher les deux dispositifs. Là, pour le coup, c'est une action, si on se projette un peu politiquement, extrêmement intéressante pour la valorisation de l'ESR. Il est donc de bon aloi de lier vraiment avec la Région puisque là, nous sommes très serrés, les uns avec les autres. Il était donc important de rapprocher ces deux dispositifs. Maintenant, les choses sont claires.

Mme Badet.- D'après ce que j'ai compris, c'est acté et il s'agissait de faire la mise en œuvre. Les financements seront là.

M. Chaillet.- Les financements de personnes, de doctorants, de postdoctorants. Parce qu'on est encore loin des possibilités que nous avons. On sous-exploite de manière chronique la capacité de valorisation de notre territoire.

Mme Badet.- Pour revenir au sujet précédent, le groupe AEF Info nous a indiqué avoir choisi la Bourgogne-Franche-Comté parce qu'il y avait régulièrement des remontées de projets, de dossiers de candidature de façon récurrente et intéressante. Ils avaient observé ce continuum qui existe en Bourgogne-Franche-Comté de la sensibilisation via Pépite jusqu'à l'accompagnement via un incubateur, la présence des accélérateurs, etc. Il leur semblait donc intéressant de mettre en valeur une région qui bénéficie de ce continuum, d'actions et de projets intéressants.

M. Chaillet.- C'est tout à fait cela.

M. Johann.- Avez-vous d'autres questions ?

M. Schauss.- Je veux juste ajouter un point. J'étais la semaine dernière au salon VivaTech à Paris, le salon d'innovation des start-up. Nous nous y sommes croisés. J'ai croisé plusieurs start-up qui sont toutes issues de laboratoires universitaires et qui, pour certaines, ont des marchés, voire des promesses de marché assez considérables. J'abonde donc tout à fait à ce que disait Nicolas concernant le fait que nous n'exploitons pas assez notre potentiel d'innovation et de start-up, d'entreprise en devenir.

M. Johann.- Cela y contribuera donc.

Mme Badet.- A VivaTech, on avait un groupe d'étudiants entrepreneurs, le projet Foxar d'étudiants d'Arts et Métiers de Cluny, qui étaient présents sur le stand...

M. Schauss.- Bourgogne-Franche-Comté ?

Mme Badet.- Oui, sur le stand Bourgogne de l'AER, je crois.

M. Trichard-Comparot.- Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Badet.- Oui, pardon.

M. Trichard-Comparot.- Le stand était géré par Bourgogne Franche-Comté Numérique et c'est la région via l'AER qui le finançait.

Mme Badet.- Donc un étudiant entrepreneur qui participe à VivaTech sur un projet accompagné par Nicéphore Cité. Il y a donc tout de même un écosystème qui est présent.

Je vous rejoins sur le fait qu'on ne communique peut-être pas suffisamment sur tout ce qui est fait et nous avons encore bien souvent des étudiants qui viennent nous trouver en nous disant qu'ils ne savaient pas qu'il y avait un statut national d'étudiant entrepreneur. Si les établissements peuvent nous aider à communiquer, j'en profite !

M. Chaillet.- C'est exactement le bon message. Il faut absolument qu'il y ait des relais, c'est ce qui manque. Et puis il y a toujours la question de la détection, la détection sur tous les sujets, dans tous les domaines. Cela commence par là et, encore une fois, on peut faire beaucoup mieux - il faut que nous en soyons convaincus - que ce que l'on fait aujourd'hui.

Mme Badet.- Je dois dire que les services communication des établissements répondent toujours favorablement lorsqu'on les sollicite, mais si on pouvait avoir plus d'ampleur... c'est aussi un message de la Ministre qui a fait ces annonces il y a 15 jours et qui souhaite justement plus d'ampleur.

M. Johann.- Merci.

M. Schauss.- On a eu la visite du secrétaire d'Etat sur le salon.

M. Johann.- Qui est-ce ?

M. Schauss.- Cédric O.

M. Johann.- Oui, il a remplacé...

Mme Badet.- Mounir Mahjoubi.

M. Johann.- Merci pour cette présentation.

Est-ce qu'il y a un vote ? Non, il vous est demandé de prendre connaissance. Nous avons donc pris connaissance.

Merci à tous et à la prochaine.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 35)